
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 8 décembre 2012, à 16 h 15

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 16 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie Gobits et Sandra Golay.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2012, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 8 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 11 décembre 2012, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, pour votre information, je signale que si nous n'avions pas fait cette pause à 16 h, il n'y aurait pas eu de jetons de présence. Ceux qui ne l'ont pas encore fait peuvent donc aller signer la feuille de présence à la salle des pas perdus. D'ailleurs, cette pause a fait du bien à votre président, qui s'est un peu dégourdi les jambes et qui a peut-être évité ainsi une embolie...

3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2013 (PR-980 A)¹.

Suite du deuxième débat

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le président. Il n'y a pas d'amendement déposé concernant ce département. Je passe la parole à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzzone.

M. Guillaume Barazzzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je prends la parole en tant que nouveau magistrat élu et président du département. Je prends acte qu'il n'y a pas d'amendement déposé aujourd'hui, en plénière, concernant mon département, mais je voudrais intervenir au sujet de la

¹ Rapport, 3379.

police municipale. Vous nous avez gentiment accordé des postes supplémentaires et certains disent que c'est le magistrat héritant de ce département qui en profite. Pour ma part, je pense qu'en réalité c'est la population qui y gagne, si on arrive à développer notre police municipale de proximité.

Plutôt que de parler du passé, dont je ne suis pas responsable puisque je viens d'entrer en fonction, je voudrais dire quelques mots au sujet du futur, en vous expliquant quels sont les quatre axes de la réflexion actuellement en cours au sein de mon département et de sa direction.

Le premier axe a trait à la redéfinition des prérogatives des policiers municipaux et à la valorisation de leurs compétences. Vous le savez, année après année, nous constatons qu'un certain nombre d'actions de la police municipale ne peuvent être menées jusqu'à leur terme, faute de compétences à la fois formelles et matérielles. Ainsi, les APM n'ont pas de compétences en matière de circulation routière, par exemple, ce qui fait que l'efficacité de leur mission sur le terrain ne peut être assurée. Pour prendre l'exemple d'un joueur de bonneteau qui serait arrêté par un policier municipal, il doit actuellement être amené au poste de la police cantonale. La gendarmerie se sent perturbée, si je puis dire, parce qu'elle doit prendre en charge un contrevenant à la loi amené par la police municipale, et cette dernière se sent frustrée parce qu'elle ne peut faire le travail jusqu'à son terme.

C'est la raison pour laquelle, lors de la consultation menée par le Département cantonal de la sécurité sur la question de l'augmentation des prérogatives des policiers municipaux, la Ville – par mon truchement, mais cela a été avalisé par le Conseil administratif il y a deux semaines – a répondu favorablement, en indiquant que, sur un certain nombre de compétences matérielles et formelles, nous souhaitons voir augmenter les prérogatives des policiers municipaux. Bien évidemment, le travail ne s'arrête pas là: il donnera lieu, et ce sera la réponse à nos préoccupations, à un projet de loi du Conseil d'Etat, étudié ensuite par le Grand Conseil durant l'année 2013. Cela nous permettra, j'espère, d'ici au mois de septembre, voire à la fin de l'année 2013, d'avoir une police municipale qui pourra travailler de manière plus efficace.

Le deuxième axe de réflexion dans mon département concerne la collaboration entre la Ville – et plus largement les communes – et le Canton en matière de sécurité. Vous le savez, plusieurs partenaires – la police cantonale et les polices municipales, mais également d'autres acteurs comme les travailleurs sociaux et autres acteurs actifs dans les quartiers – s'occupent de sécurité. La réflexion que nous menons actuellement, en partenariat avec le Canton, vise à faire en sorte qu'il y ait une meilleure collaboration entre la police municipale et la police cantonale, afin que leurs missions respectives soient effectuées de la manière la plus efficace possible.

Le troisième axe de réflexion concerne l'adaptation de l'organisation de la police municipale elle-même, pour faire face aux réalités du terrain. La police municipale a déjà beaucoup évolué: on est passé des agents municipaux aux agents de la police municipale. Mais le terrain aussi évolue, le nombre et le type d'infractions évoluent, ce qui nécessite de revoir l'organisation. Vous avez voté cette année 25 postes supplémentaires, qui seront effectifs à la fin de l'année, puisque la formation commence en septembre 2013. A cet égard, je ne peux pas vous demander chaque année des postes supplémentaires sans vous dire comment ils seront répartis dans les différents postes de quartier, avec quelles tâches, et quelle sera l'organisation qui sera la plus efficace possible. Bien évidemment, cette organisation concerne aussi les horaires. La question est à l'étude et je ne vous en dirai pas plus ce soir, mais je reviendrai devant vous, et devant la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, pour vous faire part de nos réflexions, lorsqu'elles seront plus abouties.

Le quatrième axe est celui de la clarification des missions des agents de la police municipale. Nonobstant le fameux règlement dont on a parlé ces derniers mois, pour ma part, je pense que cette clarification doit se faire à la lumière des prérogatives nouvelles qui seront celles des policiers municipaux, à l'issue du travail au Grand Conseil. En effet, on ne peut pas graver dans le marbre des priorités qui concernent la réalité de décembre 2012: on doit prendre en compte, de manière dynamique, les évolutions à venir, le renforcement des compétences et prérogatives des policiers municipaux, afin que ce règlement – voire cette directive, ou quel que soit le document qui arrêtera les missions des policiers municipaux – puisse correspondre à la réalité du terrain et des nouvelles compétences.

Voilà les quelques mots que je tenais à vous adresser, puisque c'est la première fois que je peux m'exprimer de manière un peu plus formelle devant vous. Nous avons lancé un certain nombre de chantiers, je reviendrai bien évidemment en premier vers vous, pour vous faire part de nos réflexions, et je me réjouis d'en discuter avec vous. (*Applaudissements.*)

Le budget du département de M. Barazzone, pages 19 à 25, est adopté.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Le président. Mesdames et Messieurs, l'amendement déposé par le Conseil administratif, en vue d'une augmentation de 260 000 francs des charges de personnel auxiliaire, est retiré par le Conseil administratif. (*Exclamations.*)

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, pour avoir entendu, comme chacun ici, vos débats sur les postes, je pense qu'il

est plus sage de ne pas maintenir cet amendement concernant deux auxiliaires chefs de projet. Le Conseil administratif est d'accord de l'abandonner. Cela dit, je relève quand même que cette augmentation représentait à peine 1‰ du budget du département et que ce n'était donc pas beaucoup. D'autant que ces chefs de projet ont travaillé sur deux priorités que j'avais énoncées en début de mandat, qui sont l'urgence sociale logement et l'unité Vie associative.

Pour l'urgence sociale logement, il s'agit de développer, comme premier axe, l'aide à destination des personnes qui risquent de perdre leur logement, travaillant ainsi sur l'inclusion sociale. Le second axe est de développer le logement relais, notamment par l'installation de logement modulaire. Quant à l'unité Vie associative, elle est chargée de développer un partenariat renforcé avec le milieu associatif, de repasser un certain nombre de conventions, de soutenir les associations dans leur formation. Alors, évidemment, même si c'est difficile, nous pourrions peut-être trouver un peu de marge ailleurs, mais il faut quand même souligner que ce parlement est parfois un peu rigide dans sa façon d'appréhender les problématiques.

Maintenant, pour l'essentiel, je remercie la commission des finances et tous les partis qui ont soutenu le poste supplémentaire dans le domaine du para-et périscolaire, sachant que la mise en œuvre de l'accueil continu des enfants demandera des efforts importants au Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui devra développer ses activités. Mon département, à travers le Service de la jeunesse, développera aussi – cela a déjà été un succès – des actions transversales autour de la médiation, par exemple en matière de nuisances sonores, et renforcera aussi ses activités à l'égard des jeunes.

Tout à l'heure, nous parlerons du plan financier d'investissement. A ce sujet, j'aimerais dire que la cohésion sociale passe aussi par un certain nombre d'équipements publics. Avec les arbitrages qu'a dû faire le Conseil administratif, un certain nombre d'équipements sont aujourd'hui en péril. Je le déplore, car ces derniers participent aussi à la cohésion sociale. Le moment venu, j'espère que nous aurons un débat sur les priorités que votre Conseil veut définir dans les investissements.

Sachez que, pour 2013, la Ville verra le développement de deux, voire de quatre «Points Info service», soit des espaces pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes pour toute question sociale. Je me réjouis déjà de l'aboutissement de ce projet.

S'agissant de la petite enfance, votre Conseil a accepté le développement de nouvelles places de crèche – 150 nouvelles places seront prochainement mises à la disposition des familles – mais aussi un soutien renforcé aux accueillantes familiales de jour qui, pour celles qui seront indépendantes, bénéficieront d'un soutien pour toutes les démarches administratives, si complexes, voire d'un rat-

tachement à un secteur. Beaucoup de chantiers sont donc prévus en 2013. Nous poursuivons également les discussions sur l'extension du service public à la petite enfance, et je me réjouis que cette discussion puisse avoir lieu avec votre parlement.

En conclusion, j'aimerais vous remercier d'avoir permis au département de poursuivre ses missions essentielles, sans devoir faire des coupes drastiques. Voilà ce que j'avais envie de dire à ce stade. Je vous remercie de votre attention.

Page 27, politique publique 05, Administration générale, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Un amendement vient d'être déposé par Ensemble à gauche, qui reprend textuellement l'amendement retiré par M^{me} la conseillère administrative Esther Alder... (*Protestations.*) C'est un droit, prévu par le règlement!

Cet amendement déposé vise donc une augmentation des charges de personnel de 260 000 francs, avec la justification suivante: «Augmentation relative au personnel auxiliaire (y compris charges sociales) du département de la cohésion sociale et de la solidarité.» Le nouveau montant de la ligne passerait ainsi à 3 326 641 francs.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, si nous avons décidé de déposer cet amendement, c'est que nous trouvons important que la discussion puisse avoir lieu. En effet, nous étions convaincus par l'amendement déposé par le Conseil administratif et comptons le soutenir pour les raisons suivantes. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité avait fixé certaines priorités en début de législature. Il était prévu d'élaborer une politique, des projets, face à cinq problématiques sociales, et cela en engageant des personnes qui devaient travailler sur ces problématiques durant un temps limité, le résultat de leur travail étant ensuite repris par le département... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Studer, attendez que le silence soit rétabli...

M^{me} Brigitte Studer. Une de ces problématiques, M^{me} Alder en a parlé, c'est le logement d'urgence. Nous avons eu, à la commission du logement, l'occasion de rencontrer la personne auxiliaire visée par cette suppression de poste. Elle travaille sur des questions importantes et urgentes, d'une part sur la manière de prévenir les expulsions de locataires, d'autre part sur des solutions relais alternatives. Cette personne a une expérience dans le domaine et a déjà fait tout un

travail, encore en cours, qui devrait s'achever en 2013. Alors, pourquoi l'arrêter en plein milieu, au risque de freiner ou de bloquer l'élaboration de projets? Qui y gagnerait? En tout cas pas les personnes concernées par les expulsions et celles qui sont sans logement!

Cela ne signifie pas, avec un chèque en blanc, admettre toutes les solutions proposées, mais nous trouvons important qu'on puisse en discuter ici ou en commission, dans un délai le plus court possible. Arrêter l'exercice en plein milieu, c'est dévaloriser le travail effectué jusqu'à présent, le temps qu'on y a passé. Nous trouvons que le département doit pouvoir proposer des solutions innovantes, avoir le temps d'y réfléchir et de les mettre en pratique. Si nous défendons cet amendement... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Studer, un instant! Mesdames et Messieurs, chacun a le droit de déposer un amendement. Nous allons respecter le règlement et écouter M^{me} Studer, puis je passerai au vote!

M^{me} Brigitte Studer. Nous souhaitons donc qu'on poursuive la recherche et l'élaboration de nouvelles propositions, qu'on poursuive durant quelques mois le travail et qu'on ne l'arrête pas en cours de route. C'est une somme peu importante financièrement, mais qui permet de valoriser le travail de qualité déjà effectué. (*Applaudissements et protestations.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, soyez un peu élégants!

M^{me} Silvia Machado (S). Monsieur le président, je voudrais clarifier une chose: dois-je juste intervenir sur l'amendement? Y aura-t-il un moment où je pourrai intervenir en tant que rapporteuse?

Le président. Exprimez-vous pour votre groupe sur cet amendement!

M^{me} Silvia Machado. Le groupe socialiste ne va pas suivre cet amendement. Nous avons déjà exprimé notre position: nous faisons confiance à la magistrate. Si elle propose de retirer ces postes, nous estimons qu'elle sait ce qu'elle fait, et nous lui faisons confiance.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 57 non contre 10 oui (3 abstentions).

Page 30, politique publique 35, Autres loisirs, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Centres de loisirs, page 7 des subventions).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement déposé par Ensemble à gauche, en vue d'une augmentation de 500 000 francs, le nouveau montant passant à 3 030 000 francs. La justification est la suivante: «Ajustement pour combler les déficits annuels des maisons de quartier s'élevant à environ à 10%.»

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, concernant le Service de la jeunesse, M^{me} la magistrate Esther Alder nous a présenté trois priorités, dont une consiste en l'évaluation des conventions tripartites signées avec la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) et les maisons de quartier. Dans les quartiers, les centres de loisirs sont des lieux de rencontre et des espaces essentiels pour créer des liens sociaux, pour consolider les liens entre les enfants, les jeunes gens, les adultes et les aînés. Des activités socioculturelles de qualité sont proposées à nos concitoyennes et concitoyens grâce à l'excellent travail des animateurs et animatrices, travailleurs et travailleuses socioculturels, mais également grâce à la mobilisation de toutes celles et ceux qui travaillent bénévolement dans les comités des maisons de quartier. Je salue ici le travail du Conseil administratif qui, pendant de nombreuses années, a trouvé d'autres financements que ceux venant du Canton grâce à la FASE, et qui a fait parfois appel à l'Association des communes genevoises. Beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens sont à l'heure actuelle dans la précarité et, aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel de proposer des lieux où toutes et tous peuvent se retrouver. Pour les plus démunis d'entre eux, ce sont des lieux de rencontre importants, car ils les encouragent à créer des liens sociaux et évitent à ces personnes de s'isoler et de basculer dans la précarité. Mais les lieux de rencontre s'adressent aussi à toute la population et pas uniquement aux personnes en difficulté financière. Des activités socioculturelles, sportives et festives permettent à la population de se retrouver au quotidien dans des actions collectives.

L'amendement proposé ce soir par le groupe Ensemble à gauche concerne les quinze maisons de quartier de la ville de Genève. J'ai moi-même été interpellée en tant que conseillère municipale il n'y a pas très longtemps, et c'est d'ailleurs pourquoi je m'excuse, chers collègues, de ne pas avoir déposé cet amendement en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Mes collègues qui siègent à la commission des finances n'ont pas pu le faire non plus. J'ai donc été interpellée en tant que conseillère municipale par des représentants de maison de quartier qui m'ont rendue attentive au fait que, depuis longtemps, ces centres de loisirs et maisons de quartier ont chaque année des dépassements dans leur budget, à hauteur d'à peu près 10%. Nous voudrions donc augmenter de 500 000 francs la ligne

Centres de loisirs, car cela correspond grosso modo à 10% de plus. Nous avons volontairement décidé de déposer cet amendement sur cette ligne budgétaire, et non pas sur celle de la FASE, car c'est bel et bien les prestations à la population que nous voulons pérenniser, sans forcément intervenir sur les postes de travail, qui sont déjà pris en charge par la FASE.

Je vous rends attentifs et attentives au fait que les comités des maisons de quartier sont composés de bénévoles qui donnent énormément de leur temps et qui doivent répondre aux besoins toujours croissants de la population. De plus, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, avec le nouveau fonctionnement introduit par le Canton et la Ville de Genève lors de la signature de la convention tripartite, les maisons de quartier doivent, à l'heure actuelle, fournir à la FASE – et évidemment à la Ville de Genève à laquelle elles doivent également rendre des comptes – un programme annuel des priorités qu'elles souhaitent mettre en œuvre. De plus, une coordinatrice des différentes maisons de quartier a été nommée cette année. Elle dépend de la FASE et se rend quatre fois par année dans les maisons de quartier pour évaluer les projets, pour voir si les priorités fixées sont bien atteintes.

Alors, Mesdames et Messieurs, si nous vous demandons d'aligner le budget sur la réalité annuelle, c'est également pour que, lors de ces rencontres, lors du bilan annuel des maisons de quartier, on soit au plus près de la réalité, de la façon la plus transparente possible. Lorsque nous avons auditionné les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève, il nous a été clairement spécifié qu'il n'y avait pas de ligne budgétaire complémentaire à laquelle on pourrait faire appel pour couvrir les déficits éventuels des différentes activités. C'est pourquoi notre groupe est un peu inquiet face à cette situation. Nous nous adressons à M^{me} Alder ici présente pour savoir si cette ligne budgétaire doit être augmentée, afin d'aider les comités des maisons de quartier, constitués, je le répète, de personnes bénévoles, qui œuvrent depuis de nombreuses années et qui nous signalent que, chaque année, elles doivent faire face à un déficit. L'idée est de pouvoir leur donner un coup de main, de sorte qu'elles puissent rendre des comptes les plus justes possibles par rapport à la réalité.

Cela dit, nous voulons quand même saluer les moyens qui sont mis en œuvre pour aider ces comités des maisons de quartier. Effectivement, les coordinateurs FCLR (Fédération des centres de loisirs et de rencontre) et animateurs qui aident les comités à mettre en œuvre les projets sur le terrain sont très utiles. La nouvelle coordinatrice des différentes maisons de quartier pourra probablement aider à évaluer les différents projets dans les quartiers et les spécificités de chaque quartier. Mais nous pensons qu'ajouter d'ores et déjà ces 500 000 francs pour les quinze maisons de quartier et centres de loisirs n'est vraiment pas un luxe. J'aimerais aussi vous rendre attentifs au fait qu'à l'époque les associations et maisons de quartier étaient majoritaires au sein du conseil de la FASE, mais qu'à

l'heure actuelle c'est plutôt l'Etat de Genève et les communes qui sont majoritaires. Il est donc d'autant plus important que ces associations et maisons de quartier soient bien dotées pour qu'elles puissent transmettre les informations nécessaires aux communes et à l'Etat. Pour 2013, l'Etat de Genève s'est engagé à verser un million supplémentaire à la FASE, selon la nouvelle loi sur la cohésion sociale, reconnaissant ainsi le rôle essentiel des maisons de quartier dans la vie sociale genevoise.

Aujourd'hui, nous ne vous proposons pas d'augmentation formelle, puisque de toute façon ces sommes sont bel et bien dépensées. Elles étaient jusqu'ici couvertes par d'autres biais et nous aimerions en fait les officialiser par cette couverture budgétaire. Mesdames et Messieurs, la somme octroyée à la ligne Centres de loisirs était de 2 530 000 francs: nous vous proposons de la faire passer à 3 030 000 francs, la rendant ainsi conforme à la réalité et permettant aux centres de loisirs et maisons de quartier de continuer leur excellent travail dans la sérénité.

M^{me} Martine Sumi (S). Mesdames et Messieurs, dans le contexte de l'animation socioculturelle, je vous dois quelques éléments de compréhension. Nous devons aborder indissociablement la question de la subvention à la FASE et celle de la subvention aux centres de loisirs. En effet, depuis le budget 2012, notre Conseil administratif a déjà proposé d'augmenter de 230 000 francs la subvention à la FASE, qui se monte, dans le projet de budget 2013 qui nous est soumis ce soir, à 7 249 000 francs. Quant aux centres de loisirs, notre Conseil administratif a également fait un effort, puisqu'il propose 100 000 francs de plus qu'au budget 2012, le montant qui nous est soumis ce soir étant de 2 530 000 francs.

Il convient, dans le domaine de l'animation socioculturelle, de souligner – c'est important de le faire – l'excellent travail du Service de la jeunesse, mené en parfaite collaboration non seulement avec les centres de loisirs, qui ne sont qu'un des éléments, mais aussi avec une large palette d'associations actives dans ce domaine. Il convient aussi de relever l'efficacité du travail de sécurité préventive et d'aide à la structuration de l'identité mené auprès des jeunes par les travailleurs sociaux hors murs, qui dépendent du Service de la jeunesse.

Beaucoup d'entre vous et, sauf erreur, tous les partis avaient signé la motion M-955 «Pour une transparence du financement de la FASE», laquelle a fait l'objet d'un rapport qui attend l'aval de notre plénum. Cette motion avait précisément été motivée par la fermeture ponctuelle du centre de loisirs des Asters à cause d'un manque de moyens à la fin 2010. Depuis, la commission des finances a confié l'examen de ces questions à la Cour des comptes, qui a rendu son rapport, rapport qui doit vous parvenir, à vous aussi. Une des recommandations de la cour

était effectivement que le Service de la jeunesse budgète mieux les subventions à la FASE et aux centres de loisirs. C'est ce qui, concrètement, a été fait et qui est déjà inclus dans le projet de budget qui vous est soumis ce soir. Quant à l'augmentation du financement cantonal à la FASE, je m'en réjouis. Je note toutefois que le Canton ne s'est pas gêné pour augmenter les missions confiées à la FASE, ce qui a entraîné une forte augmentation de ses besoins: ce n'est donc que justice que le Canton mette la main à la poche pour couvrir ces montants.

Je vous propose donc de refuser cet amendement et que nous le traitions de manière globale quand, enfin, nous pourrions traiter le rapport M-955 A. C'est un sujet de préoccupation pour l'ensemble de ce plénum, mais ce n'est pas le moment, ce soir, de prendre une décision.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Sur le fond, les Verts soutiennent évidemment le travail fait par les maisons de quartier, et donc leur financement. Par contre, la méthode consistant à arriver le samedi – c'est hélas la méthode qu'emploie très souvent Ensemble à gauche – avec des propositions d'amendements qui n'ont été discutées ni en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, ni en commission des finances, ni lors d'aucune des rencontres que nous avons au sein de l'Alternative, nous semble toujours très étrange. Cela fait dix ans que, comme nous tous ici, je suis mangée à cette sauce, et c'est très désagréable! En l'occurrence, nous sommes obligés de refuser des amendements que, eu égard aux bénéficiaires, nous aurions volontiers étudiés s'ils avaient été présentés plus tôt.

Dans ce cas précis, comme l'a dit M^{me} Sumi, il se trouve qu'il y a déjà eu des augmentations au budget. D'ailleurs, je relève que l'amendement parle d'un déficit annuel d'«environ 10%», mais que le montant proposé correspond en réalité à 20% de plus... Quoi qu'il en soit, on sait que, sur la base des chiffres de la FASE, il y a eu une augmentation de la subvention. M^{me} Figurek elle-même a relevé que le Canton avait également augmenté sa subvention. Par conséquent, je crois qu'il faut attendre les comptes 2012 et étudier, en 2013, quelles sommes nous allouons pour 2014. Aujourd'hui, il est beaucoup trop tôt pour augmenter à nouveau cette subvention.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, dans ce cas aussi, je vais répéter que le Mouvement citoyens genevois ne pourra pas soutenir cet amendement, étant donné qu'on ne propose pas de compensation financière ailleurs dans le budget. A cet égard, malgré ce qu'a dit M. Gauthier à 16 h – grâce à la prise de parole que vous lui avez très généreusement accordée, Monsieur le président! – nous pensons qu'une compensation générale à la fin du budget, selon le curseur nécessaire, est une solution plutôt olé-olé!

Pour revenir à l'amendement, beaucoup de choses ont été dites. Comme M^{me} Sumi l'a très bien expliqué, la FASE fait un travail extraordinaire et on ne peut que louer le travail des centres de loisirs et des maisons de quartier en faveur de la population. Ces maisons apportent notamment une aide aux personnes âgées, aux enfants, aux personnes précaires, et elles ont besoin d'être soutenues. Elles ont effectivement connu, de 2010 jusqu'au début 2012, une période un peu difficile, parce que le Conseil d'Etat avait serré la vis. Il avait mal calculé les coûts inhérents aux travailleurs sociaux actifs dans ces maisons de quartier et il avait réduit le montant budgété. Depuis, cela a été corrigé, le Grand Conseil a réagi et le Conseil d'Etat a remis des billes dans le sac. Tout a pu redémarrer correctement et les travailleurs peuvent dorénavant faire leur boulot; l'accueil dans ces maisons de quartier se fait normalement, les cours, les initiations et les autres activités ont lieu.

Par conséquent, cet amendement, aujourd'hui, n'a pas de raison d'être. Cela d'autant plus qu'il n'a même pas été évoqué au sein de la commission des finances. On n'a pas abordé le sujet, on n'a pas proposé de mettre quelques sous en plus au motif que l'argent manquerait et que tout le monde crierait au secours... Il est donc totalement inadéquat de proposer cette augmentation et nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs, de refuser cet amendement.

M. Rémy Burri (LR). Effectivement, on peut louer le travail qui se fait dans les maisons de quartier, notamment en ville de Genève. De même, il est vrai que, régulièrement, ces maisons font du déficit et qu'elles font appel à la FASE et à la Ville de Genève pour avoir plus de moyens. Tout cela est vrai. Comme M^{me} Figurek l'a relevé, des demandes sont adressées à la FASE, mais la réponse qu'elle a évoquée et qui consiste à mettre en place des coordinateurs ou des coordinatrices n'est certainement pas conforme aux attentes des maisons de quartier. D'après les discours tenus dans les maisons de quartier, je vous assure qu'elles n'ont pas envie de voir débarquer des lieutenants de la FASE au sein des comités bénévoles! Cette réponse n'est donc pas idoine. Les maisons de quartier attendent plus de moyens dans le domaine de l'animation, des centres aérés, etc.

Il y a des besoins et ces 500 000 francs pourraient certainement être utilisés à bon escient. En revanche, les inscrire sur la ligne proposée aujourd'hui est une erreur. De plus, comme l'a rappelé M^{me} Sumi, une motion M-955 est pendante, qui demande que les 7,2 millions de francs alloués par la Ville de Genève à la FASE soient un peu mieux répartis, qu'il y ait des critères d'attribution en fonction des quartiers. En effet, certains quartiers ont beaucoup de difficultés; ils ont connu une énorme densification ces dernières années mais n'ont aucuns moyens supplémentaires. A cet égard, cette motion pose de vraies questions. Comment la FASE s'y prend-elle pour redistribuer le gâteau? Fondamentalement, il y a certai-

nement quelque chose à faire. On pourrait même imaginer enlever 500 000 francs à la FASe et les affecter aux centres de loisirs... Mais, bon, on ne va pas entrer dans ce genre de débat le jour du vote du budget! Le Parti libéral-radical refusera donc cet amendement et s'en tiendra au budget présenté en début de journée.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Effectivement, il ne s'agit pas ici de faire le débat sur les centres de loisirs et maisons de quartier. Ce que je puis vous dire, c'est que j'ai demandé au Service de la jeunesse de régulariser la situation des maisons de quartier, ce qu'il a fait, et qu'il a été doté de 100 000 francs supplémentaires pour répondre à des besoins ponctuels. Maintenant, à part les maisons de quartier, nous avons dans les cinq départements des besoins, que ce soit sur le plan de la culture, de la cohésion sociale, de l'aménagement, mais nous avons dû faire des choix. Parce que vous avez voulu que le Conseil administratif présente un budget équilibré, nous avons renoncé à un certain nombre de choses. Cela non pas parce que nous n'en avons pas besoin, mais parce que nous voulions un budget 2013 pour cette Ville, pour nos concitoyens.

Cela dit, il est évident que les centres de loisirs verraient volontiers leur enveloppe augmenter de 500 000 francs, et je vous encourage à les soutenir à l'avenir. M. Burri a raison: il y a encore des quartiers sous-dotés, certains espaces de quartier vont passer à la trappe ou vont être repoussés. Il vous appartiendra donc de faire en sorte qu'on puisse répondre aux besoins prépondérants de la population, et je vous en remercie d'ores et déjà.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 65 non contre 10 oui (2 abstentions).

Le budget du département de M^{me} Alder, pages 27 à 33, est adopté.

Le président. Nous sommes ainsi arrivés au terme du deuxième débat et nous allons maintenant voter les délibérations.

A la délibération I, article 2, nous sommes saisis d'un amendement d'Ensemble à gauche ainsi libellé:

Projet d'amendement

«Retour au montant des investissements nets à 150 millions de francs.»

Je passe la parole à M. Pierre Vanek.

M. Pierre Vanek (EàG). Mesdames et Messieurs, vous l'avez vu, nous n'avons rien inventé de bien original en déposant cet amendement. En effet, fixer à 150 millions le budget des investissements était la proposition originelle du Conseil administratif, proposition que nous avons saluée à l'époque, parce qu'elle signifiait un plafonnement des investissements, une prise en compte de la nécessité de ne pas laisser aller de manière débridée la machine mise en route en matière de constructions, d'investissements. Il s'agissait de mesurer nos efforts de manière raisonnable et une proposition avait donc été élaborée au sein du Conseil administratif.

Celle-ci n'était pas une proposition à l'aveugle, mais avait fait l'objet d'un travail – présenté à la commission des finances et salué par un certain nombre de personnes – consistant à sérier les projets d'investissements dans un document qui aurait d'ailleurs dû être transmis à l'ensemble de ce Conseil, puisque celui-ci se prononce sur les investissements. En l'occurrence, ce document contenait la liste A des projets sortis de la planification financière, auxquels il est donc renoncé, la liste B des projets dont la planification est maintenue, mais repoussée temporellement de un à six ans, la liste C des projets dont l'enveloppe financière est réduite ou qui devront faire l'objet de participations de tiers, la liste D des projets abandonnés... Bref, l'ensemble de ce travail, important, concret, sur les projets d'investissements de notre municipalité, a été présenté, certes sommairement et en dernière minute, à la commission des finances et, respectivement, à la commission des travaux et des constructions, mais il n'a pas été pris en compte. Pourtant, il s'inscrivait dans le cadre d'efforts considérables pour atteindre une enveloppe de 150 millions, dans l'objectif de stabiliser et de freiner les investissements, comme cela avait été demandé au Conseil administratif.

Alors, d'un côté, il y a ce travail considérable fait par le Conseil administratif, travail relativement douloureux, puisqu'il a été obligé de renoncer ou de reporter un certain nombre de projets. Mais la commission des finances ne s'est pas basée sur ce travail pour décider, par exemple, de transférer un certain nombre d'objets de la liste C à la liste D... Non, la commission des finances s'est prononcée à l'aveugle, sans prendre connaissance de ce travail. Elle a simplement décidé de planter les freins de manière radicale, en passant de 150 à 110 millions d'investissements, et c'est là une position irresponsable, Mesdames et Messieurs! Beaucoup ont parlé de responsabilité, de la nécessité d'avoir un budget pour 2013: pour ma part, je ne sais pas si, moi ou mon groupe, nous prendrons la responsabilité d'approuver un budget qui implique de planter les freins de façon aussi irresponsable en matière d'investissements.

C'est irresponsable, comme nous l'ont expliqué non seulement Rémy Pagani, mais aussi les cadres de son département, dont M. Macherel, qui a failli s'énervé, mais qui heureusement se contrôle... C'est irresponsable en raison de l'aspect grossier de cette coupe, cette coupe à la hache qui ne tient aucun compte de la

nature concrète des processus de construction qui sont mis en route. Je me moque souvent de mon ami Rémy Pagani lorsqu'il parle des projets qu'on met dans le tube ou le pipeline, mais il a raison: ces projets ont une durée, une inertie, qui fait qu'on ne peut pas simplement les abandonner d'un trait de plume. Il ne s'agit pas d'une comptabilité où on peut faire passer des sommes d'un endroit à l'autre: il s'agit de chantiers qui sont mis en route, de processus de construction qui ne se pilotent pas par à-coups, du type de celui qui nous est proposé, c'est-à-dire en coupant 40 millions dans une enveloppe d'investissements qui faisait déjà l'objet d'une compression.

Alors, bien entendu, je ne suis pas un professionnel de ces questions, mais je ne doute pas que le magistrat, lui, saura vous l'expliquer, comme il l'a fait en commission de manière assez convaincante – en tout cas, pour ma part, j'ai été convaincu, vous le comprenez en écoutant mon intervention. Il interviendra pour dire combien cette coupe à l'aveugle de 40 millions sur une enveloppe d'investissements de 150 millions est irresponsable.

Maintenant, je voudrais rappeler aussi – cela a déjà été évoqué – les aspects anticycliques des investissements. Ces 40 millions qu'on coupe aujourd'hui, combien d'emplois représentent-ils? Cet argent n'est pas versé pour que Rémy Pagani en fasse des papillotes: il est versé pour payer un travail de construction, pour payer des entreprises qui ont des ouvriers et qui versent des salaires, avec tout ce que cela engendre comme effets induits. Avec cette coupe, on touche un secteur qui est nécessaire et qui répond, à travers les investissements publics, à des besoins de la population.

De plus, à l'évidence, cette façon de planter les freins risque d'induire des coûts si des chantiers – Artamis, le Musée d'ethnographie ou autres – doivent être arrêtés. Tout cela n'est pas innocent et risque d'induire des coûts de dédits, des coûts de reprise de chantier le moment venu... Ces coûts-là n'ont pas non plus été évalués ni étudiés sérieusement. Certes, il est bien joli de se lancer des fleurs à propos de la qualité des travaux de la commission des finances, mais soyons sérieux! Sur cette question des investissements, il n'y a eu aucune qualité des travaux, mais seulement une volonté de planter les freins. On a évalué au pif qu'on pouvait descendre à 110 millions, pensant que descendre à 100 millions, ce serait un peu trop fort. Certains représentants du Parti socialiste ont tenté de proposer 125 millions, sans doute parce que ce montant était quelque part au milieu... Mais tout cela, encore une fois, Mesdames et Messieurs, a été fait à l'aveugle, sans connaissance aucune des dossiers concrets qui sont derrière ces chiffres, sans connaissance aucune de la manière dont le Conseil administratif pourra réaliser ces coupes, sans réflexion aucune sur la concordance entre cette position et les projets concrets que nous avons votés!

Mesdames et Messieurs, je veux bien qu'il soit nécessaire de piloter les investissements, qu'il ne suffît pas d'appuyer sur l'accélérateur et qu'il faut parfois

appuyer sur la pédale du frein. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a des freins dans une voiture – ou disons sur un vélo, pour éviter d'utiliser une métaphore automobile! Donc, on peut freiner, mais à deux conditions. D'abord, il faut que le coup de frein ne soit pas brutal comme il l'a été dans ce cas-ci, parce que c'est dangereux, parce qu'on risque de déraiper et qu'il y ait de la casse. Ensuite, la deuxième condition évidente, quand on prétend conduire un véhicule quel qu'il soit, c'est d'avoir les yeux ouverts. Or cette coupe a été votée à l'aveugle et c'est inacceptable! Nous proposons donc de revenir non pas à la position d'Ensemble à gauche, mais à la proposition telle qu'elle avait été élaborée et présentée à cette assemblée par le Conseil administratif!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je crois que nous sommes dans une situation extrêmement paradoxale. Nous avons bien compris – je le répète ici, après l'avoir dit en commission des finances – que vous vouliez arriver à un budget équilibré et qu'en matière d'investissements vous vouliez voir le Conseil administratif réduire la voilure. D'accord! Toujours est-il que, depuis six ans, vous avez voté toutes les propositions du Conseil administratif – ce dont je vous remercie – parce que vous estimiez nécessaire de faire un effort, tant en ce qui concerne le rattrapage d'entretien des immeubles que pour la mise à niveau des infrastructures. En l'occurrence, sans faire de politique politicienne – si tant est que j'en aie jamais fait – je voudrais prendre des exemples très concrets. Quoi que vous votiez, sachez que les comptes 2012 afficheront 150 millions d'investissements. Pourquoi? Parce que nous payons cette année, par exemple, une facture de 10 millions pour le TCOB, alors que ce dernier a été inauguré l'année passée. Dans les 150 millions que vous ne voulez plus inscrire au budget, il y a déjà, pour 2012, 10 millions pour le TCOB, dont la construction a été décidée il y a sept ans! C'est dire si les processus et l'inertie en matière d'investissements sont contraignants.

Alors, je comprends bien qu'il faille réduire la voilure, mais on ne peut pas le faire de façon automatique, du jour au lendemain. Je suis retourné à mon bureau tout à l'heure pour faire la liste des contrats que j'ai signés ces six derniers mois. Ce sont des contrats concrets pour des entreprises concrètes, pour des maçons et des ouvriers de chair et d'os. Réduire nos investissements à 110 millions, cela signifie arrêter de signer des contrats pour le Musée d'ethnographie, par exemple. Cela signifie réduire ou étaler les travaux de l'Alhambra – vous me direz qu'avec les découvertes archéologiques qui viennent d'être faites les travaux risquent de s'étaler d'eux-mêmes... Prenons l'exemple de la crèche des Gazouillis, où on va transférer les enfants dans la nouvelle annexe: dois-je arrêter la rénovation de l'ancien bâtiment des Gazouillis? De même pour les immeubles 5, rue des Etuves et 2, rue Grenus. La place Longemalle devrait être terminée en mai: dois-je arrêter – non, arrêter serait inconséquent, mais dois-je encore étaler les travaux pen-

dant une année? La place Simon-Goulart est aussi en travaux: dois-je étaler les décisions? Et je pourrais allonger la liste en citant le Muséum d'histoire naturelle, l'entretien des routes...

Mesdames et Messieurs, vous savez très bien que tout cela est la conséquence d'un choix que nous avons fait ensemble, consistant à rattraper les retards d'entretien et à faire tout ce qui n'avait pas été fait ces vingt dernières années... (*Brouhaha.*) Visiblement, Monsieur le président, mes propos n'intéressent pas beaucoup cette salle... Le paradoxe, c'est que vous nous demandez de continuer à appuyer sur l'accélérateur et, en même temps, d'appuyer sur les freins. Or ce n'est pas possible! Nous vous avons proposé une méthode de travail, et je suis bien heureux d'entendre, de-ci delà dans les travées, que vous en avez pris conscience. Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer en janvier ou en février, pour approfondir cette méthode de travail, mais, d'ores et déjà, nous vous disons que descendre à 110 millions d'investissements pour 2013, c'est mission impossible!

Certes, vous pouvez décider d'inscrire 110 millions au budget, mais, je le répète, pour appliquer cette décision je devrai prendre des mesures par rapport à tous les projets que je viens de citer. Aussi, je vous demande – je m'excuse par avance des termes que je vais utiliser – d'être raisonnables et de raisonner, en vous rappelant que les 40 millions d'investissements que vous voulez supprimer au budget, c'est concrètement 400 emplois! (*Exclamations.*) Oui, c'est du travail pour les petites et moyennes entreprises que, par ailleurs, vous soutenez. Alors, je veux bien prendre acte de votre décision, mais toujours est-il que c'est une mission impossible à accomplir.

Cela étant, – et j'en terminerai par là – à part les projets que j'ai cités à l'instinct, je pourrais vous faire la liste des projets de mes collègues Sami Kanaan et Esther Alder, les projets des socialistes et des Verts... Ces projets-là ne sont pas mes projets. Donc, tirez-en les conséquences, Mesdames et Messieurs de l'Alternative!

M. Daniel Sormanni (MCG). Je vois que d'entrée de cause ce débat s'enflamme! Mesdames et Messieurs, je pense qu'il est bon de rappeler un certain nombre de choses. En 1991 ou 1992, ce Conseil municipal, dans sa grande sagesse, avait fixé la barre des investissements à 100 millions. Depuis, que je sache, personne, à aucun moment, n'est revenu là-dessus et n'a demandé qu'elle soit relevée. D'ailleurs, pendant de très nombreuses années, la Ville ne parvenait même pas – cela pour différentes raisons, et je ne condamne personne – à atteindre ce niveau d'investissements. Elle dépensait 60, 65 ou 70 millions par année et, lorsque notre groupe est entré au Conseil municipal l'an dernier, c'est l'une des premières choses que nous ayons relevée. J'ai félicité M. le maire d'avoir fait en sorte d'atteindre au moins ce niveau de 100 millions, car c'était

nécessaire eu égard aux besoins d'investissements et de rénovation. Mais, entre atteindre cette barre et la faire exploser, il y a une nuance! Or, à aucun moment, cette barre n'a été modifiée, on en est toujours resté à 100 millions. M. Pagani n'a jamais dit, ni l'an dernier ni à un autre moment, qu'il avait l'intention d'accélérer, de dépasser la barre des 100 millions. Non, que nenni! La barre était restée à 100 millions, mais le montant a explosé à 133 ou 128 millions l'an dernier, et, à la fin de l'année, il sera peut-être à 150 millions... (*Remarque.*) Je reprends les chiffres qu'on m'a donnés! Bon, on me dit 145 millions, cela a diminué, tant mieux!

Quoi qu'il en soit, dans ces conditions, je me demande à quoi sert de voter une délibération dans laquelle on fixe un montant d'investissements. Certes, il est indicatif, puisque ce qui compte, ce sont les projets que nous votons ici. D'ailleurs, à un moment donné, il faudra que le Conseil municipal se décide à faire des choix et à ne pas en demander toujours plus... Pour ma part, je suis partisan des investissements: on peut faire 200 millions d'investissements, mais pour autant qu'on en ait les moyens et qu'on puisse les autofinancer. Or, on en est loin aujourd'hui. Pendant toutes les années où la Ville a enregistré des bonis, elle a autofinancé les investissements – superbe, magnifique! – mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. La crise économique est là, nous ne pouvons plus les autofinancer et nous devons donc réduire la voilure.

A cet égard, le maire, responsable du département des constructions et de l'aménagement, admet qu'il faut maintenant réduire la voilure. Le Conseil administratif l'admet enfin, mais il faut rappeler que s'il en est arrivé là, c'est parce qu'il y a eu une pression très forte de la part du Conseil municipal. Je vous remercie d'ailleurs, Mesdames et Messieurs, de nous avoir largement suivis et d'avoir reconnu qu'en matière d'investissements la Ville allait trop loin, trop fort, qu'elle allait dans le mur! Le Conseil administratif l'a admis et la magistrate responsable des finances, notamment, a pris son bâton de pèlerin et est venue nous présenter une méthode pour évaluer et maîtriser les investissements. Elle est venue à la fin des travaux de la commission des finances, après que pratiquement tous les groupes eurent dit fermement qu'ils n'acceptaient pas de voir la jauge augmenter de 50%. Monsieur le président, par rapport aux chiffres qui ont été proposés à la commission des finances, vous transmettez à M. Vanek qu'on nous a présenté trois scénarios: 100 millions, 125 millions et 150 millions. Nous n'avons donc pas inventé ces chiffres, ils ressortent de la méthode qu'a mise en place le Conseil administratif et des arbitrages qui ont été faits. Bon, depuis, le Conseil administratif a apparemment décidé de maintenir la barre à 150 millions, mais nous ne l'accepterons pas!

Mesdames et Messieurs, il y a des choses qu'on ne peut plus faire aujourd'hui et il faut réviser la méthode de fonctionnement. Certes, comme l'a dit M. le maire, il est difficile de réduire la voilure, de freiner le paquebot, mais je rétorquerai

qu'il ne fallait pas accélérer autant. On a trop appuyé sur le champignon et notre groupe a dit dès 2011, dès son arrivée dans ce Conseil, que l'accélération était trop forte. Aujourd'hui, on se retrouve à 150 millions d'investissements, alors que nous ne l'avons pas demandé et que le budget ne le prévoyait pas. Maintenant, Monsieur le maire, vous venez nous dire qu'il est difficile de baisser ce montant, mais qui vous a autorisé à dépasser les 100 millions? J'aimerais bien le savoir! Ce n'est en tout cas pas le Conseil municipal!

Donc, Mesdames et Messieurs, il faut réviser les différentes procédures, il faut que la Ville se rende compte qu'elle ne peut plus tout faire. J'ai expliqué à plusieurs reprises que les priorités, pour moi, sont les musées, les bâtiments administratifs, les équipements sportifs. Tout cela, la Ville peut le faire. En revanche, le logement, elle doit le déléguer à sa Fondation pour le logement social, à des coopératives, voire, dans certains cas, à des privés en fixant un certain nombre de conditions. La Ville doit se décharger de tout ce qui est logement. Monsieur le maire, comme vous l'avez dit l'autre jour à la commission des finances, au lieu de construire la tour des Grottes, confions-la à la fondation ou à une coopérative! Vous y venez enfin, enfin! Quand on aura fait ce choix, on pourra se concentrer sur les investissements nécessaires concernant nos bâtiments publics.

A cet égard, Monsieur le maire, vous avez dit que la Ville n'avait pas suffisamment investi dans l'entretien, que nos bâtiments étaient dans un triste état. J'y reviens, car c'est en tapant sur le clou que finalement il rentre: la Ville a fait des investissements faramineux dans les années 1990, elle a investi jusqu'à 180 millions par année, elle a construit les Schtroumpfs... Sur le principe, c'est bien, mais il arrive un moment où, lorsqu'on ne peut plus financer ces investissements, on aggrave la dette. En l'occurrence, lorsque la crise économique est arrivée, avec la baisse des recettes, la Ville n'avait même plus les moyens d'entretenir son patrimoine et elle devait chaque année ratiboiser les montants inscrits au budget de fonctionnement pour l'entretien ordinaire des bâtiments. Voilà l'erreur qui fait qu'aujourd'hui on se retrouve dans cette situation. A l'époque, on n'a pas pu suffisamment entretenir parce qu'on a dû réduire la voilure après ces investissements faramineux, et aujourd'hui nous devons à nouveau réduire l'entretien des bâtiments parce qu'on est à nouveau face à une contraction des recettes.

Donc, si vous voulez encore aggraver la crise, allez-y, votez 150, 180 ou même 200 millions, et nous irons dans le mur! La Ville de Genève a réussi à réduire sa dette de 450 millions en quelques années: au rythme où on va, dans deux ou trois ans, cette réduction sera gommée et la dette atteindra 1,6 milliard, voire 1,8 ou 2 milliards, alors qu'elle est aujourd'hui à 1,291 milliard. Voilà pourquoi je dis que le maire n'est pas raisonnable. Il ne fallait pas accélérer si fort, le bateau est maintenant lancé et il faut lui donner un coup d'arrêt. Il faut reprendre la barre, ralentir au mieux pour maîtriser nos investissements et éviter l'explosion de notre dette.

Mesdames et Messieurs, on a cité tout plein de projets... Moi, je donnerai un exemple: quand il y a une petite réparation à faire dans une école, une fenêtre à remplacer, on pourrait appeler un vitrier. Or, très souvent, je l'ai vu, on mandate un architecte pour changer la fenêtre et, au lieu de coûter 7000 francs, cela coûte 30 000 francs! De plus, les travaux sont malheureusement toujours plus chers en Ville que dans le privé. Il y a quelque chose qui ne joue pas dans le système, ou alors la Ville se fait rouler... C'est là un problème endémique dont on parle depuis trente ans. Quand le public – Etat, Ville, communes – construit, c'est toujours plus cher que lorsqu'un privé le fait. Ce n'est pas normal! Je reviens sur ce sujet car cela fait partie de la problématique. Il y a une armée d'architectes en Ville de Genève qui sont là pour contrôler les mandataires privés, mais le résultat des courses, c'est que les travaux sont quand même plus chers que dans le privé! D'ailleurs, on veut engager plus d'architectes, mais pour faire quoi?

Je crois que nous devons revoir nos procédures. Si on se penche sur les groupes de comptes 318 – j'ai commencé à le faire et je sais que d'autres l'ont fait aussi – on constate à quel point les mandats externes qui sont distribués sont faramineux. Pour certains architectes, c'est bingo! Ils font un projet pour la Ville de Genève et ils peuvent ensuite se retirer tellement ils gagnent d'argent... (*Remarques.*) Oui, il suffit de voir les coûts des mandats d'étude et de constructions! Je ne parle pas là des petits projets mais des projets importants...

Le président. Veuillez vous adresser au président, Monsieur Sormanni!

M. Daniel Sormanni. Oui, Monsieur le président. Donc, nous voulons une réduction des investissements et nous vous invitons à l'accepter. A cet égard, Monsieur le président, vous transmettez ceci à M. Vanek, qui disait que la commission des finances était irresponsable et qu'elle avait inscrit ce montant au petit bonheur la chance: ce montant de 110 millions est lié à la méthode qui nous a été présentée en cours de débat, il a été décidé pour revenir à peu près à la situation ante, à savoir 100 millions d'investissements. Je trouve que c'est un ordre de grandeur raisonnable, un montant que nous devons accepter, sachant que le budget tel qu'il est issu du deuxième débat montre encore une insuffisance de financement de 30 millions.

Mesdames et Messieurs, par rapport à toute cette problématique, je crois qu'il est temps de reprendre la main, de reprendre la barre, de ralentir sans faire couler le bateau, sans faire de dégâts. Nous attendons depuis plusieurs semaines, après l'avoir demandée à plusieurs reprises, la liste des travaux en cours et de ceux qui sont attendus en 2013. Nous attendons qu'on nous dise, au moins à la louche, combien il faudrait pour les assumer. On nous répond que cette liste est prête,

mais cela fait trois semaines que nous l'attendons! De même, la commission du logement a demandé la liste des terrains dont dispose la Ville de Genève... (*Exclamations.*) Oui, je m'arrête, j'en termine...

Le président. Monsieur Sormanni, poursuivez, mais avec un peu de concision...

M. Daniel Sormanni. J'ai tout de suite terminé. Nous attendons donc cette liste des terrains qu'on pourrait attribuer à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ou à des coopératives. Mesdames et Messieurs, à un moment donné il faut être sérieux! S'agissant des dernières informations que nous avons reçues en commission des finances – vous transmettez à M. Vanek, Monsieur le président, qui se plaint qu'elles ne fassent pas partie du rapport – je rappelle que nous les avons reçues il y a une semaine. Il était donc difficile de les mettre dans le rapport de la commission des finances sur le budget!

En conclusion, je dirai qu'il est un peu facile de faire du chantage sur les 400 emplois qui seraient en péril à cause de la réduction des investissements. J'attends qu'on me montre des preuves. En réalité, on peut abaisser la barre et maîtriser les investissements, pour éviter que la Ville aille dans le mur. C'est la raison pour laquelle je vous invite à refuser cet amendement et à en rester à la jauge décidée par la commission des finances.

Le président. Je salue, à la tribune du public, M. Pierre Marti, ancien président de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, je ne serai pas longue... (*Exclamations.*) Vous vous rappelez sans doute ce que les Verts ont dit ce matin: nous commençons à mesurer l'ampleur des besoins et des dégâts. Nous avons des spécialistes, à la commission des finances ainsi qu'à la commission des travaux et des constructions, soit trente représentants sur les quatre-vingts élus de ce Conseil municipal, qui sont au parfum, qui savent ce qui est en train de se passer en matière d'investissements et comment le Conseil administratif voit les choses. Aussi, Monsieur le président, vous direz à M. le maire qu'il nous inquiète inutilement en proférant les menaces qu'il a proférées tout à l'heure. Il inquiète inutilement la population et les personnes qui bénéficient des chantiers que la Ville leur confie. En l'occurrence, ce que nous vous proposons, c'est d'être un peu réalistes et de prendre un peu de distance.

Je disais qu'il y avait quelque trente personnes dans ce Conseil municipal qui commencent à entrevoir la situation réelle existant en Ville. Le Conseil administratif est venu en septembre à la commission des finances et nous a dit qu'il n'était pas possible de continuer ainsi en matière d'investissements. Il a organisé un groupe de pilotage, mais M. le maire, quant à lui, est arrivé ventre à terre, quelques jours avant le vote du budget par le Conseil municipal, pour nous expliquer l'ampleur des besoins. Nous sommes parfaitement conscients des besoins, mais je crois qu'il faut écouter notre Conseil administratif, qui projette de faire un peu de pédagogie et de nous informer sur ce qui est nécessaire. Il ne suffit pas de nous dire qu'on a besoin de 150 millions ou plus, Monsieur le maire – vous transmettez, Monsieur le président. Vous savez très bien que les Verts sont d'accord sur le fait qu'il faut investir, qu'il faut rattraper le retard, qu'il faut répondre aux besoins prépondérants de la population, que nos installations sportives sont en piteux état, qu'il y a des besoins culturels et en logements, j'en passe et des meilleures...

De cela, nous les Verts, nous en avons conscience. Mais le message que nous vous avons également fait passer ce matin, si vous m'avez bien écoutée – ce dont je suis convaincue – c'est qu'on peut faire tout autant avec moins. Car il s'agit aussi de regarder les coûts des investissements auxquels on procède. Cela, les Verts le martèlent depuis de nombreuses années. Ainsi, on pourra déjà améliorer l'existant et faire appel à notre créativité. Je n'en dirai pas plus. Ce soir, nous souhaitons avoir un budget et c'est pourquoi, malheureusement, nous refuserons cet amendement.

Le président. Je salue à la tribune du public M^{me} Alice Ecuivillon, ancienne présidente de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, notre collègue Sormanni a été assez long, vous lui en avez voulu, mais il n'empêche qu'il a pratiquement tout dit dans sa démonstration. Pour ma part, j'aimerais relever quelques éléments essentiels de son discours, et d'abord l'absence de contrôle des investissements. M. Pagani, notre maire bien-aimé, joue sur l'affect quand il nous parle de la crèche des Gazouillis qui ne pourra pas se faire... Il donne des exemples qui ne peuvent que toucher l'auditeur, le téléspectateur, nous-mêmes ici. Empêcher nos enfants de pouvoir s'épanouir, ce serait vraiment très grave. Mais la réalité est tout autre. On peut essayer de faire appel à l'affect, mais il faut tout de même tenir compte de la réalité.

En commission des finances, M. Pagani, dans sa volonté de transparence comme il dit, est arrivé avec une liste de tous les objets qui allaient être reportés,

qui n'allaient pas se faire, qui avaient été retirés... En revanche, la liste qui nous intéressait réellement, c'est-à-dire celle des investissements de 2013, ne nous a pas été présentée. Forcément, le Conseil municipal aurait pu mettre son nez dans ces affaires et dire que tel ou tel objet n'était pas très justifié... Le magistrat ne nous a donc pas tout présenté et il est faux de nous reprocher, comme l'a fait Ensemble à gauche tout à l'heure, d'avoir voté d'une façon nébuleuse, puisqu'en fait cela nous a été imposé par le chef du département. Nous avons voté en toute honnêteté, à la lumière des renseignements qui nous étaient fournis.

D'ailleurs, les inquiétudes manifestées par le magistrat montrent qu'il a une perte de contrôle complète s'agissant de ces investissements, qu'il ne maîtrise pas la situation, ce qui est plutôt inquiétant. Pour notre part, nous n'avons pas besoin d'un super Zorro qui fasse monter les investissements à 145, 150, 168, 190 millions! Nous voulons tout simplement que, au regard de notre budget d'un milliard et quelques, des investissements à hauteur de 100 millions, qui nous paraissent la norme, soient effectués. Rien de plus, rien de moins, cela pour la santé de nos finances publiques.

En effet, Mesdames et Messieurs, tous ces investissements affectent finalement la dette, de même que les 120 millions de la CAP dont nous parlions tout à l'heure vont affecter celle-ci. Certes on peut dire qu'à Genève il y a des banques, qu'il y a assez d'argent... C'est un peu le langage que nous distille l'extrême gauche à longueur de journée: l'argent existe, il suffit de le prendre! Mais la dette existe aussi et, à un moment donné, ce sont nos enfants qui devront l'assumer. Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien est le parti de la famille: nous ne voulons pas que nos enfants aient à assumer les erreurs que nous commettrions ce soir! Voilà qui est dit! C'est la raison pour laquelle nous resterons très lucides et nous refuserons cet amendement.

M. Alberto Velasco (S). La commission des finances a été mise en cause par M. Vanek – Monsieur le président, vous transmettez – qui a dit qu'elle avait travaillé très légèrement sur la question du niveau des investissements. Alors, j'aimerais remettre les pendules à l'heure. L'année passée, la commission des finances, que je préside, avait carrément posé la question: ces investissements ont-ils été arbitrés par le Conseil administratif? On nous a répondu que non. Nous avons donc souhaité que, pour le budget 2013, il y ait un système d'arbitrage. Or, pendant toute une année, nous n'avons pratiquement rien vu. Puis, à l'orée du dépôt du budget, la magistrate M^{me} Salerno est venue avec son équipe et nous a montré un système qui permettra par la suite de choisir les investissements en fonction de l'opportunité, des nécessités, des capacités d'investissements... Le fait que le choix se fasse selon un certain nombre de critères nous semblait juste, et nous en étions donc restés là. Puis, c'est vrai qu'il y a eu l'amendement de

M. Sormanni à 110 millions. Nous étions de ceux qui disaient qu'il ne fallait pas freiner si brusquement le train des investissements, mais enfin une majorité s'est dessinée, démocratiquement, ma foi c'est ainsi!

Par contre, on ne peut pas dire que notre commission a travaillé à la légère. Il y a une semaine, jeudi ou vendredi passé, j'ai reçu de la part de M. Pagani une demande d'audition à la commission des finances. J'ai agendé cette audition le mardi, sans même poser la question aux commissaires, alors qu'ils travaillaient sur la CAP, et vous avez été entendu, Monsieur le magistrat. Vous avez déposé ces documents dont on parle, mais c'était la première fois que la commission des finances les voyait! Je les ai trouvés très intéressants, mais enfin, c'était mardi, le Conseil municipal votait le budget ce samedi et la commission des finances ne siégeait plus que mercredi. Nous n'avons donc eu qu'une heure, mardi, pour examiner ces documents, certes très intéressants et montrant des choix concrets. Alors, on ne peut prétendre, comme le fait M. Vanek, que nous avons été légers. Non, si quelqu'un a été léger, c'est le conseiller administratif! S'il était venu il y a six mois, ou même trois mois, avec les mêmes documents, M. Sormanni n'aurait peut-être pas déposé cet amendement à 110 millions. Nous aurions peut-être estimé que tel et tel investissements étaient intéressants et nous les aurions inscrits.

Le problème – je le relève ici, Monsieur le magistrat, car il n'est pas dit que, pendant l'année, nous ne votions pas des crédits supplémentaires – le problème pour nous, c'est qu'en votant les 110 millions d'investissements en commission des finances nous ne connaissions pas les projets. On ne nous les a pas cités un par un, on n'a pas défendu tel ou tel projet. La logique voudrait qu'on nous démontre que les 150 millions sont inéluctables, que sans ce montant la République risque de s'effondrer! Vous le dites ce soir, Monsieur Pagani, et je vous prends au sérieux, mais, que voulez-vous, vous n'avez pas convaincu la commission des finances, et c'est pourquoi aujourd'hui on en est à 110 millions d'investissements.

Je pense qu'il est important de ne pas faire de chantage à ce propos. Il ne suffit pas de dire que, si on n'inscrit pas 150 millions d'investissements, des choses graves vont se passer. Non, s'il y a des choses graves, vous viendrez, Monsieur le magistrat, à la commission des finances ou la commission des travaux et des constructions, vous exposerez le problème et si les élus, après la démonstration que vous saurez certainement faire, persistent à maintenir 110 millions, eh bien, ce sera leur responsabilité. Ce sera la responsabilité du Conseil municipal qui sera engagée. En attendant, vous avez toute une année pour nous démontrer que les 110 millions ne sont pas acceptables et qu'il vous manque 20, 30 ou 40 millions. Si je suis encore président de la commission des finances, je vous garantis que j'agenderai des séances à ce sujet, afin que vous ayez la parole, vous et vos collaborateurs, pour nous démontrer la véracité de vos dires.

Maintenant, en ce qui me concerne, je trouve effectivement qu'une entreprise qui n'investit pas ne peut aller de l'avant. Mais, quand une entreprise investit, elle le fait selon des choix concrets, avec un plan d'investissement et un plan d'affaires. Dans les collectivités publiques, on a certes une autre vision, mais finalement c'est à peu près pareil: il faut établir un plan d'investissement à trois ou quatre ans... (*M. Pagani montre un exemplaire du PFI.*) Monsieur Pagani, le PFI est un catalogue, ce n'est pas un plan qui liste les investissements en fonction des nécessités de la Ville, des opportunités, du financement disponible, des recettes, en fonction des priorités... En réalité, on n'a pas un vrai plan d'investissement, or il serait important de l'avoir.

En commission des finances, j'étais de ceux qui ont refusé cet amendement et j'ai approché plusieurs de mes collègues pour leur demander si on pouvait monter la barre à 125 millions, parce que le freinage me semblait trop brusque, mais ils ont refusé de façon péremptoire. Alors, ce soir, que va-t-il se passer? Monsieur Pagani, je vous le dis: si on vote 150 millions d'investissements, ce soir le budget tombe. Deux partis ont déjà annoncé qu'ils voteront contre le budget. Si on vote 150 millions d'investissements, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre refuseront aussi ce budget. Il n'y aura donc plus que deux partis pour le voter, à savoir les Verts et les socialistes. A nous seuls, nous n'avons pas de majorité et le budget tombera ce soir. Moi, je ne le veux pas, parce qu'en dehors des investissements le budget recouvre toute une série de prestations nécessaires.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, nous allons rester à 110 millions d'investissements, non pas parce que nous sommes d'accord sur le fond, mais parce que nous voulons un budget ce soir, comme les Verts. Nous en resterons à 110 millions, ce qui n'empêchera pas que, pendant l'année, le Conseil administratif et M. Pagani viennent en commission des finances nous démontrer la nécessité d'augmenter les investissements de 20 ou 30 millions. Ce sera là votre responsabilité, Monsieur le magistrat, j'attends que vous le fassiez, je vous y engage!

M. Gary Bennaïm (LR). Les investissements sont finalement un sujet extrêmement émotionnel, parce que tout le monde a envie que la Ville continue d'avancer, parce que tout le monde considère que les investissements sont importants. Avant de poursuivre là-dessus, j'aimerais dire un mot à l'intention de M. Vanek – Monsieur le président, vous transmettez. Il vantait tout à l'heure les mérites de la démocratie, mais, quand une décision de la commission va contre son avis, alors tout à coup elle n'est plus démocratique... Nous l'avons dit plusieurs fois, mais il n'a pas eu l'air d'écouter: si nous avons fixé la limite des investissements à 110 millions, c'est pour la simple raison que, historiquement, c'était un bon montant. En début de semaine, M. Pagani m'invitait à vérifier avec M^{me} Salerno,

la ministre des finances, quels étaient les bons montants. Eh bien, M^{me} Salerno nous l'a répété régulièrement: avec 150 millions d'investissements, on va dans le mur! Et ce n'est pas un mur à construire, un bâtiment à ériger, c'est un mur qu'on va prendre dans la figure! Voilà pour répondre à M. Vanek, qui continue à ne pas écouter, mais ce n'est pas grave... Ce montant de 110 millions est raisonnable, cohérent avec ce qui a été défini dans le passé, c'est un montant auquel on peut se tenir.

Maintenant, j'en viens au discours de M. Pagani. Comme le relevait mon collègue Lathion, il est facile de faire pleurer dans les chaumières, de parler des crèches – aux Gazouillis, je rappelle que la place de crèche revient à 130 000 francs! Mais, pour notre part, nous ne disons pas qu'il ne faut pas d'investissements, nous disons qu'il faut les redimensionner. J'avoue, Monsieur le magistrat, que votre liste panégyrique – où il ne manquait que le phono-absorbant! – peut faire pleurer dans les chaumières. Nous avons compris que vous deviez mettre en œuvre des projets pour tous vos collègues – là, on a senti un léger manque de collégialité – nous savons que c'est votre job de construire pour les autres, mais ce n'est pas une raison pour se laisser aller à la dépense. Comme le rappelait M. Sormanni, c'est dommage, quand on est la Ville, quand on est l'Etat, de se laisser aller à dépenser simplement parce qu'on a le pouvoir!

Aujourd'hui, si on se retrouve avec un frein aux investissements, c'est parce que, quand on voit les chiffres que vous nous proposez, quand on voit la concentration des montants sur un seul projet – les Minoteries pour ne pas le nommer – on se dit qu'on est en train de déraiper. Nous ne pouvons donc pas vous suivre, surtout s'il n'y a pas de réduction au niveau du budget de fonctionnement. Alors, vous vous énervez, vous partez du principe que c'est la responsabilité du Conseil municipal d'accepter ce que vous proposez, mais non! Nous voulons bien prendre des responsabilités à partir du moment où nous sommes confiants, à partir du moment où vous nous proposez des projets qui non seulement valent la peine, mais qui sont aussi compréhensibles, lisibles. A cet égard, nous avons l'impression que le PFI n'est qu'une collection de données relativement peu claires. Certes, vous me direz qu'avant le PFI il n'y avait rien, mais nous manquons toujours de vision.

C'est très sympa, ce grand paquebot des investissements, pour reprendre l'image de M. Sormanni, mais j'ai l'impression qu'on est dans la salle de bal du paquebot, qu'on ne sait pas si on est encore au port, s'il y a des icebergs dans la baie... Et lorsque, tout à coup, un passager demande s'il y a quelqu'un à la vigie, pour vérifier s'il n'y a pas un iceberg qui nous menace, à ce moment-là le capitaine s'énerve: «Mais que vous arrive-t-il? Croyez-vous vraiment que je fasse avancer le bateau sans qu'il y ait quelqu'un là-haut?» C'est alors qu'un abruti monte et dit: «Vous savez quoi, chef? Il n'y a personne!» Dans la salle de bal, on est saisi d'effroi. On faisait confiance au capitaine, mais celui-ci aime le hors-

bord et nous, on a peur! Alors, on demande de réduire la vitesse pour éviter de se prendre un de ces fameux icebergs...

Monsieur le magistrat, vous avez dit tout à l'heure que réduire autant les investissements, c'était mission impossible et que vous n'alliez pas vous y tenir. Ah, ce n'est pas la première menace... J'espère que ce sera la dernière! Pour ma part, je rappelle que, même pour mission impossible, il faut se forcer et qu'à la fin l'enregistrement s'autodétruit en très peu de temps! J'espère donc que la mission dont vous allez vous charger sera en phase avec nos attentes. Je vous souhaite bonne chance, sachant que le président de la commission des finances vous accueillera à bras ouverts pour la suite de vos projets. J'espère que vous saurez vous montrer digne du message que nous vous avons transmis ce soir, à plusieurs reprises. A cet égard, si vous pouviez suggérer à votre groupe de cesser de présenter des amendements qui ont été retoqués, nous serions peut-être plus ouverts à vous écouter. (*Applaudissements.*)

Le président. Je salue, à la tribune du public, M. Georges Queloz, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, maire. Je ne vais pas polémiquer avec M. Bennaim, mais la conclusion de votre prise de position, Monsieur, aurait voulu que vous votiez le budget. Or, en l'occurrence, je n'ai pas entendu que vous alliez le voter. Par ailleurs, Monsieur Velasco, vous avez entre les mains un plan des investissements, un plan rigoureux qui vous est proposé depuis six ans que je siége ici, avec un arbitrage qui a été fait par le Conseil administratif. Mais peu importe, je prends note que vous voulez réduire la voilure et je m'emploierai à la réduire. Je ferai l'impossible, Monsieur Bennaim!

Cela étant, j'en viens à ce qui sous-tend ce débat, lorsque M. Sormanni dit qu'il ne faut pas mandater un architecte pour remplacer des fenêtres, lorsque M. Bennaim dit qu'il faut réduire la qualité de nos investissements. Monsieur Bennaim, je me suis rendu à l'école de Saint-Jean, avant qu'on fasse les travaux: elle était dans un état déplorable, elle ne donnait pas envie d'y entrer. Dans ma jeunesse, j'ai été moniteur aux cuisines scolaires et, quand je suis allé visiter le bâtiment, j'ai eu l'impression de me retrouver dans la cuisine des Croquettes, qui existe encore et dont l'état est misérable, Mesdames et Messieurs! Aujourd'hui, je vous invite à aller à l'école de Saint-Jean et à voir la qualité des cuisines scolaires, la qualité de l'espace enfants, repeint dans des couleurs vives pour que les enfants aient du plaisir à aller à l'école. Ce que vous nous proposez, Monsieur Sormanni, c'est une société urbaine où il n'y a plus de qualité de vie, où les balcons sont supprimés, comme le proposait M. Mark Muller à une époque, où

les fenêtres sont réduites... C'est là le véritable problème de fond qui sous-tend ces démarches populistes... (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur le maire, adressez-vous au président!

M. Rémy Pagani, maire. Oui, Monsieur le président. Il en va de même pour les logements que nous rénovons. Certes, on se soucie de faire des économies, et on les fait. Par exemple, on ne change pas les planchers des escaliers quand on estime qu'ils sont encore en état. Mais je pense qu'on doit faire des investissements de qualité. Aujourd'hui, la moitié de l'humanité – c'est historique – vit dans les villes, Mesdames et Messieurs, et cela veut dire que l'espace public, aussi, doit être de qualité, comme c'est le cas à la plaine de Plainpalais, dont l'aménagement nous a valu un prix. On doit faire des investissements, mais des investissements de qualité. Je me refuse, en tant qu'homme de gauche, à faire des investissements qui donnent des résultats crapoteux, qui fassent en sorte que les gens n'aient plus envie d'habiter en ville!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Pour reprendre des images de navigation, je constate que, visiblement, nous sommes dans des eaux tempétueuses. On parle de paquebot: j'espère que ce n'est pas qu'une galère! Mesdames et Messieurs, je ne crois pas que vous et nous, Conseil administratif, ayons le talent des marins du Vendée Globe pour nous permettre de trop nous approcher des icebergs...

Ce débat montre qu'aujourd'hui le principal enjeu pour les finances et les actions de la municipalité, c'est effectivement les investissements. Par rapport aux débats budgétaires que nous avons eus jusqu'ici et qui étaient globalement très sereins, c'est bien le débat sur les investissements qui enflamme ce soir le Conseil municipal. Les anciens savent que, chaque année, un sujet domine les débats, et cette année, ce n'est pas un hasard, ce sont les investissements.

Aujourd'hui n'était pas le jour pour changer de stratégie en la matière, et j'imagine que le Conseil municipal ne changera pas la jauge admise par la commission des finances. En cela, je comprends le Conseil municipal. Le rapport de confiance n'est visiblement plus aussi développé qu'il devrait l'être entre le parlement et l'exécutif, au-delà des questions de choix politiques. Le Conseil administratif en est conscient et nous souhaitons rétablir ce rapport de confiance. Cela dit, j'aimerais rappeler – après M. Sormanni, qui est un des anciens dans ce Conseil – qu'à certaines époques on investissait, pour une jauge à 100 millions, 60 à 70 millions par année. Nous étions nettement en-dessous de la jauge. Pour 2012, nous

en sommes à 150 ou 155 millions, donc nettement au-dessus de la jauge. Sur les dernières années – je le dis pour essayer de vous rassurer, puisque les investissements sont effectivement des opérations à long terme – nous sommes encore dans des moyennes acceptables.

Cela étant, il est vrai que ces dernières années le rythme des investissements s'est accéléré, et j'aimerais avant tout en remercier mon collègue Rémy Pagani. Il a débloqué des projets, il en a lancé d'autres, et vous l'avez suivi en votant les crédits de réalisation. Reste qu'à force de lancer des projets, ma foi, le bilan effectif est remonté et a dépassé les 100 millions. La tendance est bel et bien à la hausse, et vous avez raison d'exiger une transparence sur le rythme de cette augmentation et sur les choix effectués, afin d'être rassurés sur le fait que nous contrôlons le rythme de ces investissements. Mais, à cet égard, je dois vous confirmer que ce ne sera pas facile. La liste qui a été distribuée un peu prématurément à la commission des finances montre que, pour revenir ne serait-ce qu'à 150 millions par année, il faudra faire des choix douloureux. Alors, que dire de 110 millions... Pourtant, nous allons faire l'exercice pour voir ce que cela donne. Vous avez demandé une jauge à 110 millions pour 2013 et nous allons vous la présenter, mais je vous préviens d'ores et déjà que ce sera très difficile. Il ne s'agit pas là de chantage, mais d'une réalité objective.

Vous avez demandé – et je le demande aussi, en tant que magistrat responsable d'un département où de gros investissements sont prévus – un pilotage qui soit transparent, avec des outils. Vous avez cité une série de critères, mais les critères sont un instrument technique d'aide à la décision qui ne remplace évidemment pas la responsabilité politique. Tôt ou tard, nous devons trouver un équilibre entre notre capacité de financement – on sait que le fait d'augmenter ou non la dette répond à un choix politique et qu'il n'y a pas d'unanimité – et les besoins prépondérants, qu'ils relèvent du rattrapage d'entretien ou qu'ils soient des besoins nouveaux. Ces besoins nouveaux peuvent être liés au développement démographique, mais aussi à un autre phénomène – je l'ai évoqué récemment à propos de la Bibliothèque de Genève – à savoir l'application de normes légales qui, elles, ne sont pas dictées par la Ville de Genève, mais par le Canton et la Confédération.

Ces normes, qui partent toutes d'une bonne intention, pour la sécurité des biens et des personnes, ou pour la protection de l'environnement avec la loi sur l'énergie, induisent des surcoûts extrêmement importants. Aux Minoteries, pour donner un exemple tiré d'un autre département que le mien, si le coût est aussi important, c'est entre autres parce que, à partir du moment où on touche à ce bâtiment, il faut l'assainir énergétiquement. Je prends le centre sportif de la Queue d'Arve: si on veut profiter de l'espace disponible dans le boulodrome, les travaux en soi ne seront pas forcément très chers, mais ils le deviendront parce qu'il faudra assainir énergétiquement le bâtiment. Ces surcoûts correspondent à des choix de société et c'est un aspect que nous devons analyser.

Je prends l'exemple de la Ville de Zurich, qui était souvent accusée de construire trop cher. L'homologue de M. Pagani à la Ville de Zurich, M. Odermatt, a commandé des études à des bureaux indépendants pour décortiquer les coûts en vue de revenir à une discussion plus rationnelle. Je pense que nous allons faire de même, car il ne sert à rien de s'envoyer des vanes ou de prétendre sans preuve telle ou telle chose. Nous avons besoin d'une analyse rationnelle des coûts, afin de séparer ce qui relève peut-être du confort – il se peut que, dans certains de nos projets, nous ayons des programmes un peu trop ambitieux, un peu trop confortables – et ce qui relève de normes légales, comme la loi sur l'énergie, ou d'exigences des assurances en matière de protection des biens culturels.

Par ailleurs, nous avons aussi besoin de solutions innovantes, Mesdames et Messieurs, et c'est un socialiste qui vous le dit, comme les partenariats public-privé. Les fonds de pension, qui ne savent plus où investir, peuvent être des partenaires importants. En matière de logement, traiter avec des fondations ou des coopératives peut aussi être une solution. Une autre stratégie complémentaire, ce sont les cofinancements publics. Si je mets beaucoup d'énergie – bien que certains soient sceptiques sur le résultat probable – à impliquer le Canton dans les institutions culturelles – je pense à la Nouvelle Comédie ou au Grand Théâtre – c'est aussi pour cette raison.

Nous avons donc un gros travail à faire, qui prend un peu de temps. Il ne s'agit pas juste d'établir des listes A, B, C ou D: il faut les emballer – dans le bon sens du terme – dans une stratégie et cela demande un peu de temps, voire un peu plus de temps que prévu. Je ne vous cache pas qu'au sein du Conseil administratif les discussions, si elles se déroulent très bien, sont évidemment intenses, car cela implique de faire des choix potentiellement très douloureux.

J'en viens à un autre élément du débat, qui est l'incidence des investissements sur les budgets de fonctionnement. Une bonne partie des investissements qui relèvent de ma responsabilité ne conduiront pas à une hausse des budgets de fonctionnement, mais à une baisse, si les projets sont bien menés. Ainsi, tant que nous ne construirons pas le dépôt patrimonial au Carré-Vert, nous dépenserons 1,5 million par année en frais de location. Tant qu'on ne changera pas le système de surveillance des musées de la Ville de Genève, nous dépenserons des fortunes en surveillance privée. Il y a donc parfois des raisonnements qui conduisent à dire que tel investissement est bon – c'est à nous de vous le prouver – aussi au niveau des budgets de fonctionnement.

A l'inverse, Mesdames et Messieurs, de plus en plus souvent, un retard dans les investissements, par exemple pour des raisons d'arbitrage, peut nous conduire à dépenser plus au budget de fonctionnement. Ainsi, à la Bibliothèque de Genève, nous reporterons les travaux puisque vous l'avez décidé ainsi, mais nous sommes en train d'analyser la situation et nous devrons sans doute déplacer une partie des

collections pour éviter un risque majeur d'incendie. Dans les musées, nous prolongeons le système de surveillance privée qui nous coûte très cher. Nous devons continuer à faire de l'entretien d'urgence lorsqu'il y a des fuites à l'étage des beaux-arts du Musée d'art et d'histoire, fuites qui mettent en danger des œuvres de grande valeur.

Cela dit, vous avez raison de demander la liste des engagements effectifs pour 2013, mais cela ne vous permettra pas de faire des choix – là, je ne peux pas être d'accord avec M. Lathion – puisque les engagements effectifs pour 2013 correspondent à des opérations votées en 2010, 2011 et 2012. Ce sont des chantiers qui ont déjà démarré ou qui sont en train de démarrer. Il est évidemment un peu difficile de les stopper, car non seulement c'est peu crédible, mais surtout cela induit des coûts. En revanche, on peut reporter le démarrage d'un chantier. Ainsi, vous avez voté, il y a peu, la prochaine étape de la rénovation de la Console des Conservatoire et Jardin botaniques: on peut ne pas démarrer le chantier, puisque les contrats n'ont pas encore été conclus avec les entreprises. Mais il y a un partenaire privé qui cofinance l'opération et il faudra donc le rassurer sur nos intentions. De plus, il se trouve qu'on a déjà loué les conteneurs pour reloger les collections et le personnel pendant les travaux: le report du chantier signifie qu'on allonge la durée de location, ce qui représente aussi des coûts.

Cela pour vous dire que tout est possible, mais qu'il y a aussi des conséquences qui doivent être prises en compte. C'est pourquoi le Conseil administratif met un peu de temps pour vous fournir cette méthode d'évaluation. Mais, dès janvier, nous irons en commission des finances et en commission des travaux et des constructions – et dans toute autre commission qui le souhaiterait – pour vous expliquer comment nous comptons vous rassurer. En effet, le plus important aujourd'hui, ce n'est pas de se chamailler sur une jauge, mais c'est d'être rassuré sur notre capacité à piloter les investissements. Ensuite, il y aura des choix politiques à faire, un choix global de ce qui est supportable sur le plan financier. Si votre Conseil décide d'en rester à 110 millions, il le fera en connaissance de cause. S'il décide qu'il y a un arbitrage à faire entre nos capacités de financement et les besoins, nous verrons quelle jauge il nous accorde. Mais, effectivement, je peux comprendre que vous n'ayez plus envie d'avoir l'impression de naviguer à l'aveugle. C'est à nous de vous fournir les éléments de décision, dès janvier. Aujourd'hui, je comprends tout à fait que vous ne soyez pas encore en mesure de décider et que vous en restiez à 110 millions.

Le président. Je mets aux voix cet amendement demandant de revenir à un montant d'investissements nets de 150 millions de francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 64 non contre 12 oui.

(Le président donne lecture des délibérations.)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 46 oui contre 31 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 55 oui contre 19 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 55 oui contre 21 non (1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève	Fr.
sont arrêtées à	1 141 100 700
sous déduction des imputations internes de	37 111 488
soit un total des charges nettes de	1 103 989 212
et les revenus à	1 141 107 830
sous déduction des imputations internes de	37 111 488
soit un total des revenus nets de	1 103 996 342

L'excédent de revenus présumé s'élève à 7130 franc.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) Patrimoine administratif	Fr.
dépenses	90 000 000
recettes	0
investissements nets	90 000 000

b) Patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	20 000 000
c) Total	
dépenses	110 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	110 000 000
d) Le plan d'engagement des investissements pour 2013 est présenté au Conseil municipal pour approbation, dans les limites du budget voté, au plus tard à fin janvier 2013.	

Un plan de trésorerie, pour le même financement des investissements, est présenté pour approbation au Conseil municipal, en même temps que le plan d'engagement.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) Patrimoine administratif		Fr.
investissements nets		90 000 000
amortissements ordinaires	76 799 549	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 7 130</u>	
autofinancement		76 806 679
insuffisance de financement		13 193 321
b) Patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>3 303 500</u>
insuffisance de financement		16 696 500
c) Total		
investissements nets		110 000 000
amortissements ordinaires	80 103 049	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 7 130</u>	
autofinancement		80 110 179
insuffisance de financement		29 889 821

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 7130 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Délibération II. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2013, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2013.

Délibération III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2013 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 29 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2013, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. Mesdames et Messieurs, un troisième débat étant obligatoire, nous le mènerons après une brève suspension de séance.

Je tiens à saluer, à la tribune du public, M. Daniel Pilly, ancien président du Conseil municipal, ainsi que M. Dominique Louis, ancien chef adjoint du protocole de l'Etat de Genève et héraut de l'Escalade... (*Applaudissements.*)

(La séance est suspendue de 18 h 10 à 18 h 20.)

Troisième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé pour ce troisième débat... (*Exclamations et applaudissements.*) Nous allons maintenant donner la parole au rapporteur général, qui y a droit par rapport au travail qu'il a fait, puis à chaque groupe pour une brève déclaration et, naturellement, au Conseil administratif. A 19 h, je vous ferai formellement voter le report du rapport PR-1002 A, qui ne change rien au budget et que nous inscrirons en priorité à l'ordre du jour de notre prochaine séance, soit le 15 janvier 2013. Cela nous permettra sans doute d'arrêter nos travaux à 19 h.

Je passe maintenant la parole au rapporteur général pour qu'il dise un mot... (*Remarque.*) Oui, en deux minutes, il me l'a promis...

M. Daniel Sormanni, rapporteur général (MCG). Je serai très court, Mesdames et Messieurs, et je dirai deux choses. Premièrement, je remercie le Conseil municipal qui, dans sa grande sagesse, a finalement voté le budget tel qu'il était sorti de la commission des finances. C'est historique, nous allons terminer nos débats budgétaires à une heure qui défie toute concurrence, et je vous en remercie.

Deuxièmement, j'aimerais dire tout à fait solennellement, Monsieur le président, que dans un parlement, dans un délibératif, on peut se dire des choses, on a des débats d'idées, on s'affronte, mais il ne doit pas y avoir d'attaques contre les personnes. A cet égard, je regrette certains propos qui sont tenus ici, je trouve que ce n'est pas normal. Personne ne veut la misère du monde, personne ne veut

du mal à son prochain: nous avons simplement une vision différente des choses et cela ne justifie pas les attaques personnelles. J'en ai subi comme d'autres, aujourd'hui et à d'autres moments, et je trouve cela juste inadmissible. En matière de logement, on ne peut pas m'accuser de vouloir faire des cages à lapins! Je suis un militant des coopératives et M. le maire le sait. Il siège à la Société coopérative d'habitation Genève – dont je suis locataire – et il sait très bien que les coopératives ne font pas des cages à lapins...

Le président. Veuillez vous exprimer sur le rapport, Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni. Monsieur le président, je termine là-dessus. J'aimerais bien qu'on ne tienne plus ce genre de propos, c'est une question de respect!

M. Alberto Velasco (S). Tout d'abord, j'aimerais remercier les fonctionnaires du département de M^{me} Salerno, et les autres aussi, parce qu'ils ont fait un sacré travail pour que nous puissions travailler sur un budget par politiques publiques. Par rapport à l'année passée, ce document nous a vraiment permis d'avoir des débats de qualité. Je sais que les fonctionnaires ont eu beaucoup de travail et qu'ils ont vraiment été honorés le jour où la commission des finances a décidé, par un vote, de se baser sur ce document. Je tiens donc à les remercier pour leur travail et pour leur présence en commission. Je remercie aussi la magistrate, qui a constamment permis à ses fonctionnaires de se tenir à notre disposition. Ils ont été très présents et nous ont été très précieux à l'heure d'étudier ce nouveau budget. Je tiens également à remercier M. Sormanni, pour son rapport, dans les délais, ainsi que le Secrétariat du Conseil municipal.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, je me dois de faire une déclaration en tant que chef du groupe socialiste. D'abord, effectivement, le fait que nous votions le budget aujourd'hui samedi, à 19 h – au lieu de le voter à 4 h du matin, le lundi suivant – nous évitera cette année d'être pris pour des rigolos! Le Conseil municipal montre ainsi qu'il sait travailler et qu'il est responsable.

Ensuite, l'important pour notre cité, dans les moments difficiles que nous vivons, c'est d'avoir un budget. C'est fondamental pour l'avenir de nos concitoyennes et de nos concitoyens, et surtout des nouvelles générations. Je l'ai dit dès mon entrée au Conseil municipal: ce qui est important pour nous, c'est l'avenir de nos enfants. Or ce budget va dans ce sens-là. En effet, il n'y a aucune attaque contre les prestations sociales... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, je pense que c'est un moment important, et je demande aussi aux membres de mon groupe de s'asseoir... (*Exclamations.*)

Le président. Poursuivez, Monsieur Velasco!

M. Alberto Velasco. Je disais donc que ce budget ne prêterite en rien ni les prestations sociales ni les prestations publiques, et c'est éminemment important. C'est pourquoi je suis vraiment étonné que les élus du Parti libéral-radical et, plus encore, ceux du Parti démocrate-chrétien refusent ce budget. J'ai eu un mandat politique ailleurs qu'au Conseil municipal et, comme je l'ai rappelé ce matin, il y avait un député démocrate-chrétien au Grand Conseil qui s'appelait M. Blanc et qui, chaque fois qu'on arrivait à l'affrontement gauche-droite, nous mettait d'accord. Avec son groupe, il permettait qu'on vote le budget. Pendant ces quatre années, c'est le Parti démocrate-chrétien, en tout cas au niveau cantonal, qui a permis le vote du budget. J'aurais pensé qu'au niveau municipal le Parti démocrate-chrétien se comporterait avec la même clairvoyance et responsabilité.

Le président. Monsieur Velasco, vous êtes censé faire une déclaration de groupe...

M. Alberto Velasco. C'est une déclaration de groupe! Je regrette que nos amis démocrates-chrétiens n'aient pas tenu ce rôle-là. C'est d'autant plus dommage qu'entre le vote en commission, où il y a eu une unanimité, et aujourd'hui, les chiffres n'ont pas changé! Quelle est la raison pour laquelle les groupes démocrate-chrétien et libéral-radical, après avoir voté oui en commission, votent non aujourd'hui en plénière? Il faudra nous l'expliquer.

En conclusion, je le répète, ce budget ne prêterite rien. Par conséquent, le groupe socialiste le votera sans problème, de façon responsable.

Le président. Je salue, à la tribune du public, M. Carlo Sommaruga, conseiller national, M. François Lefort, député, et notre ancien collègue et ancien président du Conseil municipal, M. Alain Comte. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les magistrats, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a deux façons d'appréhender un budget. Il y a l'approche comptable, c'est celle que nous avons choisie à la commission des finances, où nous avons vraiment bien joué le jeu, puisque nous étions appelés à viser l'équilibre. Puis, il y a l'approche politique. Si je pense que l'approche comptable est plutôt le rôle de l'administration, des chefs de service, qui doivent assurer la pérennité des institutions,

l'approche politique, elle, est le rôle des chefs de département. C'est le rôle des magistrats de définir les priorités, d'assumer finalement leurs responsabilités, avec courage, en fonction d'un contexte. Alors, j'ai vu, tout au long de ces débats, qu'on avait souvent opposé la Ville et le Canton, disant qu'on allait prouver aux députés qu'on était mieux qu'eux et qu'on pouvait s'entendre. Je veux bien, mais à un moment donné, dans l'exercice budgétaire cantonal, il y a aussi la préoccupation de tenir compte d'un contexte. Ce contexte, la Ville ne peut s'en désintéresser, puisqu'il existe.

Or, en ce qui concerne notre parti, nous constatons un manque de lucidité du Conseil administratif par rapport au contexte économique et aux défis qui s'annoncent. Comme vous le savez, le Conseil d'Etat se prépare depuis deux ans à faire face à l'abolition prévisible des statuts fiscaux cantonaux des entreprises, autorisés en vertu du droit suisse, mais jugés contraires à son code de conduite par l'Union européenne. Pour éviter les effets économiques et sociaux dévastateurs de délocalisations massives, le Conseil d'Etat préconise une forte réduction du taux effectif d'impôts pour l'ensemble des sociétés. A ce jour, 945 entreprises et 136 sociétés qui leur sont directement liées bénéficient à Genève de ces statuts fiscaux et sont donc imposées environ à 12%. Le Conseil d'Etat envisage de ramener l'imposition fiscale de l'ensemble des entreprises genevoises à 13%, donc d'établir finalement une égalité de traitement pour toutes, afin d'éviter que ces 945 entreprises genevoises et les 50 000 emplois qu'elles représentent ne quittent le canton. Cette fixation du taux à 13% envisagée par le Conseil d'Etat aura un impact extrêmement important sur les finances cantonales et communales, de l'ordre de 500 millions. Mais, comme l'a rappelé notre ministre des finances M. David Hiler, mieux vaut accepter cette réduction du taux et cette baisse de rentrées fiscales plutôt que de perdre des entreprises.

Selon nos informations, la mise en place de cette réforme par la Confédération est prévue pour le printemps 2013, et son application dans les cantons pour le mois de septembre 2014. Le Conseil administratif a-t-il tenu compte de cette donnée dans l'élaboration de son budget 2013, soit une diminution de près de 200 millions sur cinq ans? Que nenni! A-t-il prévu la possible suppression de la taxe professionnelle, soit une perte de 150 millions de rentrées fiscales? Que nenni! Se prépare-t-il à une potentielle taxation sur la commune de domicile et à une perte possible de 113 millions de recettes fiscales? Point du tout! Donc, nous ne voulons pas peindre le diable sur la muraille ni tomber dans le catastrophisme, mais le fait est que gouverner, c'est prévoir!

Autre constat – et vous avez pu l'observer tout au long de ces débats – c'est l'absence de priorités clairement énoncées. Prenons l'exemple de la sécurité, avec les cinq postes d'agents de la police municipale annoncés au lieu des vingt-cinq: il a fallu qu'on monte aux barricades pour sensibiliser le Conseil administratif à ce problème.

De même, quelles sont les priorités du magistrat maire en charge des bâtiments et des constructions? Vous l'avez vu tout à l'heure: alors que nous attendons la liste des investissements, il n'est pas capable de nous la donner! Par contre, il a mis la pression pendant toute cette année pour des projets que nous avons dû retoquer. Il avait des grandes idées de spéculation immobilière – rappelez-vous la tour de l'Ile – des projets de préemption, bref, j'en passe...

Quelles sont les priorités du département de la culture et du sport? La culture, je l'ai dit tout à l'heure, représente à elle seule 236 millions en Ville de Genève. Le magistrat tient-il compte de la situation économique à venir? Alors que nous avons voté la Nouvelle Comédie, à la gare des Eaux-Vives, y a-t-il des résolutions prises pour le bâtiment du boulevard des Philosophes? Que nenni! J'entends que ce bâtiment sera transformé en centre culturel, en bâtiment du type Usine ou Artamis... En réalité, il n'y a aucun projet pour la suite. Et qu'en est-il de la prise en charge des grandes institutions culturelles par le Canton, voire de la participation des communes? C'est le *stand by*... On discute, on discute, mais finalement aucune ligne n'est tracée. Par contre, l'arrosage continue. Finalement, aux yeux de la population, nous sommes aussi là pour dire stop, pour dire que cela ne peut pas continuer, qu'il faut définir des priorités dans l'ensemble des départements.

Quant aux priorités de notre ministre des finances et du logement, je n'en parlerai pas, puisqu'elles n'ont pas été énoncées. Il est vrai qu'elles sont dictées par les événements... Preuve en est la proposition PR-998 concernant la transformation de la CAP, la caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, et l'ouverture d'un crédit budgétaire de près de 120 millions. En l'occurrence, je veux bien qu'on nous dise que cela concerne 43 communes, les SIG et la Ville de Genève, mais j'ai vraiment l'impression que c'est un dossier à part, que ces 120 millions vont tomber du ciel, qu'on ne devra pas les trouver. Pourtant, ces 120 millions vont creuser la dette au même titre que les investissements prévus par notre ministre des constructions, M. Pagani!

Je pourrai continuer ma critique en m'attaquant au département de la cohésion sociale et de la solidarité, mais je ne le ferai pas... (*Exclamations.*) Je ne le ferai pas, compte tenu du contexte social dans notre canton, du chômage, des familles et des individus qui ont de plus en plus de peine à tourner et qu'il nous faut aider. Je relèverai cependant, pour rester critique au moment où il faut l'être, qu'il y a autre chose à faire que transformer les cimetières en espaces de jeux ou de concerts, et les maisons de quartier en centres funéraires!

Dans ce contexte, le Parti démocrate-chrétien a donc pris ses responsabilités; il se veut lucide et il refusera le budget. Nous reviendrons – puisque vous êtes pressés de terminer cette séance du budget et que vous nous semblez fatigués – avec un projet de délibération en janvier 2013, afin de revoir les tâches de l'administration municipale.

Le président. Je salue à la tribune M^{me} Ariane Arlotti, notre ancienne collègue. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs, je ne vais pas répéter ce que nous avons dit en introduction, puisque ce budget est resté le même qu'à 8 h ce matin. Je ne vais pas répéter non plus ce que vient de dire brillamment M. Lathion. En revanche, je vais vous donner un ou deux chiffres, afin que vous compreniez pourquoi le Parti libéral-radical ne peut accepter ce budget. Le Département fédéral des finances a publié un communiqué de presse au début de la semaine, mardi, pour expliquer qu'en moyenne suisse 26,7% du potentiel de ressources est grevé de redevances fiscales cantonales et communales. Et Genève, dans le classement des cantons, est évidemment, je vous le donne en mille, le pire canton. Une fois de plus, nous sommes l'enfer fiscal de la Suisse!

Là, je ne nous compare pas seulement à Obwald, Schaffhouse ou Schwyz. Je nous compare à Zurich et à Bâle. Or personne dans cette salle ne peut dire qu'on vit moins bien à Zurich ou à Bâle qu'à Genève. Personne ne peut dire que l'aménagement de Zurich ou de Bâle est moins bon que celui de Genève, que la propriété sur la voie publique, dans ces deux villes, est moindre que chez nous. Non, il n'y a strictement aucune raison pour que les Genevois continuent à payer plus d'impôts que les Zurichois et les Bâlois. Et tant que cela continue, il n'y a strictement aucune raison pour que le Parti libéral-radical accepte un budget pareil. Nous maintenons donc évidemment notre non, un non à cet enfer fiscal genevois! Sans se focaliser sur le futur et sur ce qui va nous tomber sur la tête, il suffit de regarder la situation actuelle pour constater que nous vivons dans un enfer fiscal injustifié. Pour nous, ce sera donc non à ce budget!

M. Pascal Spuhler (MCG). Aujourd'hui, je suis particulièrement fier de dire que le Mouvement citoyens genevois a très bien travaillé. Surtout, il faut saluer l'énorme travail de M. Sormanni, rapporteur général, et de son collègue Denis Menoud, en commission des finances. Effectivement, c'est exceptionnel: nous allons probablement finir nos travaux vers 19 h – je crois qu'on n'a jamais fini aussi tôt – et nous allons voter un budget avec les mêmes montants qui nous étaient proposés ce matin. C'est assez extraordinaire pour être souligné. Le Mouvement citoyens genevois, depuis deux ans, prouve qu'il est capable de travailler en cohérence, en collaboration avec d'autres groupes, qu'il est capable de trouver des compromis et d'être efficace. M. Sormanni nous l'a prouvé moult fois aujourd'hui, il nous l'a prouvé en commission et à travers son rapport.

Ce soir, nous avons un budget équilibré, je le répète, avec les mêmes montants que ce matin. Je ne comprends donc pas pourquoi le Parti libéral-radical,

le Parti démocrate-chrétien et Ensemble à gauche, qui avaient accepté les amendements et le budget en commission, retournent leur veste. C'était l'habitude du Parti démocrate-chrétien et, aujourd'hui, plusieurs groupes s'y mettent!

Nous avons une responsabilité, Mesdames et Messieurs. Il est vrai que de grands défis nous attendent pour les années à venir, comme la taxation différente des entreprises ou la baisse de la taxe professionnelle. Mais que faire pour tenir compte de tous les éléments qui risquent peut-être d'arriver? Refuser le budget et continuer éternellement avec des douzièmes provisionnels? Vous savez très bien que ce n'est pas raisonnable. Nous devons pouvoir travailler et investir, certes de façon limitée. En matière de culture, de grands défis nous attendent, comme le Grand Théâtre ou le Musée d'art et d'histoire. Dans le domaine du sport, le stade du Bout-du-Monde est en déliquescence et doit être rénové. En matière de sécurité, le projet ConvergenceS est très important pour notre canton: c'est trente à cinquante ans de sécurité cantonale à prévoir. Tous ces projets font que nous devons travailler en collaboration. Je salue donc les groupes qui maintiennent leur position, qui sont d'accord de trouver des compromis, c'est-à-dire le groupe socialiste, les Verts et nos amis de l'Union démocratique du centre.

Pour sa part, le Mouvement citoyens genevois a fait confiance à ses collègues commissaires et les remercie de l'énorme travail qui a été fait en commission. Mesdames et Messieurs, nous prouvons et nous prouverons que vous pouvez travailler avec nous et nous faire confiance, car le Mouvement citoyens genevois est là pour avancer et non pour piétiner. Je vous prie, Mesdames et Messieurs de l'Entente et d'Ensemble à gauche, de voter ce budget. Il faut le soutenir. Nous corrigerons ce qu'il faudra corriger en cours de route, mais nous devons avancer et non pas reculer!

M. Pierre Gauthier (EàG). Chers et chères collègues, la première chose que j'aimerais faire – je crois que nous serons tous d'accord pour une fois – c'est remercier l'ensemble du personnel de l'administration et du secrétariat du Conseil municipal pour le soutien sans faille qu'il nous a apporté. J'adresse donc un chaleureux remerciement au personnel qui nous a soutenus tout au long de cette journée.

Ensuite, je ferai un deuxième constat, un peu moins positif. Le débat sur le budget est l'acte principal du Conseil municipal, l'acte qui pourrait d'ailleurs être le seul dans l'année. Or nous avons eu l'impression – je crois que nous ne sommes pas les seuls – que le débat nous était volé... (*Protestations.*) De par cette exigence absolument incroyable de vouloir aller vite, on s'est précipité, il n'y a pas eu de débats, mais une succession de déclarations, sans qu'il soit possible de débattre. C'est tout à fait lamentable, nous pourrions même dire que c'est anti-démocratique, à défaut de dire que c'est quasiment totalitaire... (*Brouhaha.*)

Bloquer le débat, c'est interdire la délibération. Or la délibération sur le budget, comme je l'ai dit, c'est l'acte principal, prioritaire du Conseil municipal. Nous en avons été frustrés et je crois que la population s'en rendra compte, puisqu'un certain nombre de choses très importantes n'ont pas pu être débattues au fond. Il faut se rappeler que, d'après notre règlement, les commissions sont censées préparer nos débats et non pas débattre à notre place. Or la commission des finances s'est quasiment substituée au plénum et nous sommes donc arrivés à cette situation, que nous regrettons.

Concernant les compensations, nous avons dit que nous nous exprimerions au troisième débat. Nous sommes en troisième débat et nous allons donc en parler. Tous nos amendements, tous les amendements déposés, y compris ceux du Conseil administratif, représentaient un peu plus de 6 millions de francs; 6 millions sur un budget de 1,2 milliard, c'est 0,5%, c'est-à-dire quasiment rien! Nous vous avons annoncé qu'il y avait une possibilité de compenser ces 6 millions, et la voici. Le Conseil d'Etat a annoncé, il y a peu, qu'il comptait sur un excédent de recettes d'environ 100 millions. Sur ces 100 millions, une partie est effectivement fruit de l'imposition des personnes morales et l'autre est fruit de l'imposition des personnes physiques. En faisant un calcul tout à fait restrictif, on peut penser que, sur ces 100 millions, environ 10 millions reviendraient à la Ville de Genève, en vertu de la répartition de la manne fiscale cantonale.

Par ailleurs, les droits d'empiétement sur le domaine public sont aujourd'hui largement sous-évalués. Selon un rapport de la Cour des comptes en 2010, nous devrions les évaluer non pas à 42 francs le mètre carré par année, mais au minimum à 60 francs le mètre carré par année. Selon le calcul fait par l'administration – que je remercie d'ailleurs – au lieu des 9,2 millions que nous rapportent les droits d'empiétement, nous pourrions, avec cette augmentation, encaisser 3,9 millions de plus. C'est dire que non seulement nos amendements étaient financés, mais qu'ils étaient même financés deux fois! Les accusations préalables dont nous avons fait l'objet étaient donc sans fondement.

Récapitulons un peu ces amendements. Nous avons déposé un amendement pour rétablir les 2 millions dont les personnes âgées ont été spoliées. Puis, un autre contre-amendement a été déposé pour diminuer le montant de cette spoliation. Ces deux amendements ont été refusés. Total des courses: notre Conseil municipal a décidé de spolier 2273 personnes à la retraite. Deuxième spoliation: les allocations pour enfants. Entendre que certains se prétendent le parti de la famille pourrait faire sourire – quoique je ne trouve pas cela drôle – sachant qu'on a supprimé 2 millions d'allocations pour enfant. Ces enfants vivent dans des familles et ce sont donc les familles qui seront préjudicées.

Le troisième amendement concernait l'aide au développement, que nous avons proposé de passer à 1,6 million de francs. Vous savez bien que, dans la

situation dans laquelle nous nous trouvons, il faut régler les problèmes non pas en aval, mais en amont. L'aide au développement est une des possibilités. Je ne dis pas que c'est la seule, mais c'est une des possibilités qui nous permet d'agir efficacement en amont. Vous avez refusé cet amendement d'un montant pourtant tout à fait symbolique, puisque 1,6 million sur un budget de 1,25 milliard, autant dire que ce n'est pas grand-chose. Il y a évidemment une grande incohérence à dire, à longueur de temps, qu'on ne veut pas d'étrangers ici, et gagnagni gagnagna, à tenir ce discours totalement hallucinant, et à refuser en même temps d'agir en amont pour éviter, justement, que des personnes soient obligées de s'exiler parce qu'elles vivent dans des conditions d'indignité et de précarité parfaitement scandaleuses au XXI^e siècle.

Concernant la culture, nous n'avons pas demandé la lune: nous avons demandé quelques aménagements très limités. Nous avons demandé 300 000 francs pour permettre au Grand Théâtre de proposer un accès plus démocratique à la culture. Une population aujourd'hui, du fait de la politique suivie par le Grand Théâtre et non pas du fait de sa programmation, est frustrée et a de grandes difficultés à accéder à cette forme de culture, qui n'est pas du tout une culture de classe, mais bien une culture populaire. Je vous invite à aller dans les pays d'Europe centrale ou de l'Est, ou en Italie, et vous verrez que l'art lyrique y est tout à fait populaire. Si nous souhaitons que la culture soit accessible à toute la population, pourquoi refuser que, grâce à l'internet, elle puisse y avoir accès? 300 000 francs, c'est loin d'être somptuaire, contrairement à ce que j'ai entendu; en fait, ce n'est rien à l'aune d'un budget de 1,25 milliard.

Nous aurions aussi aimé donner un coup de pouce de 400 000 francs à la production des petites compagnies théâtrales. Là encore, 400 000 francs, ce serait beaucoup trop pour certains, ce serait un pont d'or... Pourtant, vous savez très bien que, s'agissant des petites troupes qui ont peu de moyens, le fonds général pour le théâtre permet de débloquer des situations et des productions qui, sans lui, ne verraient jamais le jour.

De même, 300 000 francs pour les centres de loisirs, c'est visiblement, pour certains, une somme gigantesque, qui n'a évidemment rien à voir avec l'évasion fiscale qu'on connaît au niveau international... Vous avez refusé ces 300 000 francs pour l'action sociale de proximité, pour aider les centres de loisirs et de rencontre à faire leur travail, alors que ces derniers sont un espace essentiel pour la cohésion sociale de nos sociétés de plus en plus urbanisées. Ces 300 000 francs ont été refusés, alors que c'était une somme que je qualifierai de symbolique.

S'agissant des investissements, nous avons déjà dit, et nous le répétons, qu'il est parfaitement irresponsable de vouloir bloquer la machine des investissements. Aujourd'hui, celles et ceux qui prétendent être les défenseurs des petites

entreprises, les défenseurs des entreprises du bâtiment, viennent peut-être de sonner le glas du chômage pour un certain nombre d'entre elles. C'est d'autant plus dommageable qu'en situation de crise il est impératif que les autorités publiques prennent le relais du privé. Vous avez refusé de mener une action contracyclique, ce qui est particulièrement dommageable non seulement pour les petites entreprises, mais surtout pour les employés desdites entreprises.

En définitive, au lieu d'un budget d'encouragement, au lieu d'un budget de vigueur, c'est un budget de rigueur que vous proposez, dont les effets pourraient être catastrophiques à terme. Je ne veux pas avoir l'air de peindre le diable sur la muraille, mais la rigueur en Grèce s'est révélée catastrophique. Vous savez très bien que ce n'est pas par la rigueur que nous allons vaincre la crise, au contraire.

Dans le département des constructions et de l'aménagement, les postes qui permettraient d'accélérer les processus de construction, de lancer de nouveaux processus pour construire, par exemple, des logements, ont été refusés. De même, vous vous attaquez à l'action sociale, avec les postes qui ont été refusés dans le département de M^{me} Alder. On touche là au saint des saints de la doctrine ultra-libérale: haro sur les fonctionnaires! D'ailleurs, j'ai entendu des propos très graves, gravissimes, stigmatisants, pour la profession d'architecte... Nous ne pouvons pas admettre ce type de raisonnement, parce que c'est un raisonnement idéologique, dogmatique, qui ne mène strictement à rien. Deux personnes aujourd'hui sous mandats d'auxiliaires se retrouveront peut-être, grâce à vous, au chômage dans les prochains jours. Il est extrêmement surprenant, pour nous, de voir que ce triste bilan est à mettre à l'actif d'une alliance pour le moins étrange entre le centre gauche et l'extrême droite.

Grâce au débat d'aujourd'hui, même s'il a été tronqué, même s'il a été raccourci, même s'il a été d'une certaine façon bloqué, les électeurs et les électrices comprendront qui défend leurs intérêts et qui ne les défend pas. En résumé, Mesdames et Messieurs, c'est sur un triste bilan, un bilan négatif que cette journée s'achève! Je vous remercie de votre attention.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)

M. Eric Bertinat (UDC). J'espère vivement que je serai moins long que certains de mes collègues... Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre votera ce budget, sans enthousiasme et sans cacher son inquiétude pour l'avenir des finances de la commune. Nous voterons ce budget comme nous l'avons annoncé ce matin, parce qu'il est le même que celui sur lequel nous avons commencé à travailler à 8 h. Il n'y a donc pas de raison de modifier notre décision.

Certes, le budget lui-même est conforme à la loi sur l'administration des communes, mais enfin je remarque que, malgré les efforts de l'Union démocratique du centre en commission des finances, nous n'avons pas trouvé le moyen de dégager des marges de manœuvre financières pour 2013. Le montant de 1,1 milliard que nous allons voter ce soir est d'ores et déjà affecté à des dépenses précises et le projet dont nous sommes saisis pour la CAP, à hauteur de 120 millions de francs, n'est pas prévu dans ce budget; il n'y a aucune réserve pour financer cette dépense. C'est là une remarque importante, qui montre qu'aujourd'hui on vote un budget qui n'est pas réellement abouti. Et, comme nous n'avons pas dégagé de réserves, ce budget comporte tout le confort que comportait le budget 2012. Il n'y a donc pas lieu de supporter les pleurnicheries d'Ensemble à gauche, notamment, et ses propositions d'amendements hors sujet et surtout dispendieux.

Deuxième remarque: M. Fiumelli en a parlé, la charge fiscale en Ville de Genève est beaucoup trop importante. Le canton qui, en Suisse, a le moins de charges fiscales en a 13%. La moyenne suisse en matière de charges fiscales se situe à 27% et Genève est à 36%. C'est dire que le budget que nous votons aujourd'hui, qui est égal aux recettes fiscales, ne fait que participer à ce record national d'imposition!

Troisième remarque: 2013 sera sans aucun doute une année charnière, non seulement par rapport à ce qui se passe sur notre continent, mais également par rapport aux changements à venir en matière fiscale, dont on ne connaît pas aujourd'hui exactement l'importance, que ce soit pour le Canton ou pour notre commune. Il y a toutes sortes d'inconnues et, pourtant, nous allons voter un budget dispendieux, qui ne laisse aucune possibilité de trouver de l'argent si d'aventure des dépenses imprévues nous tombaient dessus...

Quatrièmement, nous remarquons que, quels que soient nos efforts, tant que les recettes fiscales auront un niveau aussi élevé, nous dépenserons l'argent. Nous n'arriverons à diminuer le train de vie de notre commune que lorsque les recettes fiscales baisseront. Tant que les recettes seront aussi confortables que celles qui sont prévues pour 2013, la Ville se chargera de les dépenser!

Reste tout de même dans ce budget quelques signaux positifs. Je citerai les 25 agents de police municipale que nous avons inscrits à notre budget. A cet égard, je ne partage pas l'analyse de notre collègue Lathion. Il faut avouer que, si le budget initial ne proposait que cinq postes, il a été vite rectifié par les magistrats, notamment par M. Paganì, qui a tout de suite manifesté son désir d'avoir 25 agents municipaux supplémentaires. Ce n'est donc pas tellement en raison de la douce pression que pourrait avoir exercée le Parti démocrate-chrétien...

Puisque je parle du Parti démocrate-chrétien, je tiens à dire également que j'ai trouvé son discours totalement délirant et peu en adéquation avec sa position des années précédentes. Sans compter que ce doit être un double langage, puisqu'au

niveau cantonal les députés démocrates-chrétiens sont d'accord pour accepter un budget 2013 qui accuse un déficit de 400 millions. C'est pourquoi les arguties dont le Parti démocrate-chrétien a usé tout à l'heure me semblent totalement déplacées et pas vraiment dans la ligne politique que ce parti a suivie jusqu'ici en matière budgétaire.

Quoi qu'il en soit, comme je l'ai dit, l'Union démocratique du centre acceptera ce budget.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)

Le président. Le bureau a décidé que nous dépasserions légèrement 19 h, afin de pouvoir terminer le débat...

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ce soir, les Verts sont contents. Ils sont contents parce que nous avons un budget équilibré et qu'il sera voté à la majorité la plus large qu'on ait connue depuis de nombreuses années. Avec 46 oui en deuxième débat, c'est en effet une large majorité qui se dégage. En l'occurrence, ce n'était pas gagné d'avance, en ces périodes d'incertitude. On voit qu'au niveau du Canton les élus ont de la peine ne serait-ce qu'à entrer en matière sur le budget. On sait qu'au niveau de la conjoncture mondiale il y a de grosses incertitudes. Au niveau fiscal, on sait que des coupes et donc des baisses de recettes vont survenir. Arriver à ce résultat aujourd'hui n'était donc pas gagné d'avance.

Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, que l'année passée les Verts étaient les seuls à tenir à l'équilibre. D'un côté, la droite voulait couper dans le budget et, de l'autre, la gauche voulait alourdir les charges. Les Verts se sont battus pendant les nombreuses heures consacrées au débat budgétaire pour maintenir un budget à l'équilibre. Je pense que, si nous n'avions pas tenu cette position l'année passée, nous aurions aujourd'hui des millions à rembourser pour boucher le trou qui aurait été creusé. Nous sommes donc bien contents d'avoir tenu cette position l'année passée et d'être rejoints cette année par nos amis socialistes, certes avec une année de retard... (*Exclamations.*) Oui, parfois, il faut le temps... Rejoints aussi par le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre.

Les membres de l'opposition, l'année passée, nous avaient dit que, s'ils étaient associés au budget, ils pourraient le voter. Cette année, nous les avons pris au mot. En commission, ils sont arrivés avec des propositions, ils ont diminué les charges, puis ils ont voté le budget, ce qu'ils n'avaient pas fait depuis fort longtemps, on l'a relevé. Malheureusement, depuis, ils en sont revenus aux postures...

Je ne résiste pas à relire, dans le rapport général, les déclarations des groupes qui refusent ce soir le budget: «Un commissaire démocrate-chrétien constate que le Conseil administratif a été à l'écoute des priorités énoncées lors de la campagne électorale. En qualité de nouveau parti gouvernemental, il se dit très satisfait (...) Il souhaite que le débat sur le budget soit un débat aussi serein que celui qui s'est déroulé en commission. Il ajoute que cela dépendra de l'attitude de l'ensemble des groupes, relevant que certaines positions stratégiques s'avèrent parfois stériles (...).» Alors, quand j'entends la déclaration du chef du groupe démocrate-chrétien, je me demande s'il dormira bien après la position dogmatique qu'il a défendue ce soir! C'est à peu près la même chose du côté du Parti libéral-radical. Quant à Ensemble à gauche, il déclarait en commission: «Ensemble à gauche se réjouit du vote du budget en commission, en l'état.» Ce soir, il n'y a pas un centime de plus ou de moins au budget et, pourtant, ce budget est un drame! Je crois vraiment qu'on peut regretter cette posture.

Paradoxalement, les partis qui, aujourd'hui, ne sont pas dans la posture sont le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, qui votent comme ils ont voté en commission, de même que les Verts et les socialistes, et c'est là plutôt une bonne nouvelle... (*Applaudissements.*)

Le plus inquiétant dans la position de l'Entente, c'est que la principale nouveauté de ce budget est quand même le vote de 29 nouveaux postes de policiers municipaux et que, ce soir, l'Entente refuse ces 29 postes. Mesdames et Messieurs, entre votre discours sur la sécurité, où vous demandiez plus de policiers municipaux, et le moment où il faut les voter, il n'y a plus personne! Donc, ne venez plus nous faire la morale sur la sécurité, puisqu'au moment des actes il n'y a plus personne! D'ailleurs, ce soir, vous refusez le budget sans avoir fait aucune proposition, sans avoir déposé aucun amendement. Vous avez simplement basculé dans une posture et nous ne pouvons que le regretter.

En conclusion, je le répète, les Verts sont contents, le budget est équilibré, et nous le voterons avec enthousiasme. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, il vous aura fallu un peu plus de onze heures pour voter le budget. C'est vraiment historique et le Conseil administratif salue l'effort de concision et la pertinence de certains propos, au regard de ces séances qui duraient des jours et des jours et qui, en définitive, n'apportaient pas grand-chose. Aujourd'hui, à la faveur d'un nouvel esprit qui a soufflé sur certains groupes de ce Conseil municipal, vous avez pu mener à bien en une journée l'acte majeur du Conseil municipal que constitue le vote du budget pour l'année à venir.

Après avoir salué la concision et la pertinence de certains propos, je voudrais rappeler l'engagement pris par M. Pagani, maire, et par notre collègue M. Kanaan de revenir vers vous, conseillères et conseillers municipaux, avec la problématique des investissements. Sachez que nous avons entendu la volonté du Conseil municipal de réfléchir différemment à la jauge financière, de réfléchir différemment aux standards, mais sachez que vous devrez aussi entendre les arguments pertinents de la qualité, des obligations légales ou contractuelles, auxquelles sont confrontés aujourd'hui les services de notre collègue Rémy Pagani. Nous pensons que si nous avons, les uns et les autres, vraiment envie de trouver une solution, de construire ensemble Genève, nous parviendrons sans difficulté à imaginer – et c'est ce que nous avons fait au niveau des services – des moyens de piloter les investissements de la commune de façon plus efficace, plus satisfaisante, plus lisible politiquement pour vous.

La suite, vous l'avez évoquée, se déroulera en janvier ou février. D'abord, et je remercie par avance le rapporteur M. Fiumelli, il y aura le débat sur la recapitalisation de la CAP, qui est un enjeu financier important. Puis, pour nous tous, il y aura les premières discussions sur le projet de budget 2014, qui porteront sur des enjeux de méthode, mais également sur des enjeux économiques et financiers. Nous en avons conscience, nous en avons toujours eu conscience, et c'est d'ailleurs à l'aune de cette conscience que nous avons fait le travail autour du budget 2013. Pour les années 2014 et suivantes, nous entendons, nous le Conseil administratif, continuer à faire ce travail dans un état d'esprit constructif. Nous ne voulons pas agiter des épouvantails ni faire peur aux gens. Oui, nous avons les moyens d'investir et d'investir de manière efficace. Oui, nous avons les moyens d'assurer les prestations de notre commune, qui est aussi le cœur de l'agglomération. Nous allons travailler sans relâche, comme nous le faisons depuis le début de notre mandat, et nous espérons que le Conseil municipal, dans sa grande diversité, saura avoir un regard attentif, voire peu indulgent, qui permettra de faire avancer les dossiers de manière constructive.

Par rapport aux inconnues économiques et financières, vous en avez cité quelques-unes, notamment dans les rangs du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, qui sont, en vrac, la taxation des entreprises au taux unique de 13%, la taxe professionnelle communale, les enjeux de la péréquation intercommunale. Vous avez oublié deux ou trois enjeux, mais nous y reviendrons en commission des finances, en ayant du temps et de l'espace. Cela étant, sachez que ces enjeux n'auront pas tous des répercussions directes sur l'année 2014. Ainsi, s'agissant d'un accord international sur la taxation à taux unique pour les entreprises, tout un travail législatif au niveau fédéral devra être fait. Or vous savez aussi bien que moi que ces choses-là ne se règlent jamais en quelques mois, dans le système démocratique suisse. Nous avons donc le temps de travailler, avec notre Canton et avec les autres Cantons, s'agissant d'enjeux qui dépassent largement Genève.

Pour y arriver, nous devons, les uns et les autres, avoir réellement envie de travailler ensemble et abandonner les postures politiques et dogmatiques. Si nous voulons trouver des solutions, et le Conseil administratif le souhaite pour les Genevoises et les Genevois, pour celles et ceux qui nous élisent, pour celles et ceux qui nous font confiance, il faudra faire preuve d'empathie à l'égard des thématiques chères aux uns et aux autres, il faudra faire preuve d'ouverture, de compréhension, d'innovation, d'inventivité... Le Conseil administratif, en tout cas, vous attend toutes et tous dès 2014 dans les commissions, avec vos questions et vos réflexions. Il a commencé à travailler avec le Canton et, au sein de l'Association des communes genevoises, avec les autres communes genevoises.

Ces enjeux-là ne nous font pas peur. Nous avons assez de force, d'intelligence, de ressources pour y faire face. Nous avons l'ambition, en tout cas, d'arriver à des solutions crédibles, concrètes. Et nous formons le vœu que l'année prochaine, pour le projet de budget 2014, certains groupes qui ce soir restent figés dans une posture idéologique seront autour de la table et que nous pourrions travailler avec eux. A toutes et à tous, merci pour votre attention et très belles fêtes de fin d'année! (*Applaudissements.*)

Le président. Nous allons voter les délibérations en troisième débat, délibérations qui sont restées identiques depuis le deuxième débat...

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 45 oui contre 19 non (11 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 56 oui contre 18 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 54 oui contre 18 non (2 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:***Délibération I. – Budget administratif et mode de financement***Article premier. – Budget de fonctionnement*

	Fr.
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève	
sont arrêtées à	1 141 100 700
sous déduction des imputations internes de	37 111 488
soit un total des charges nettes de	1 103 989 212
et les revenus à	1 141 107 830
sous déduction des imputations internes de	37 111 488
soit un total des revenus nets de	1 103 996 342

L'excédent de revenus présumé s'élève à 7130 franc.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) Patrimoine administratif	
dépenses	90 000 000
recettes	0
investissements nets	90 000 000
b) Patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	0
investissements nets	20 000 000
c) Total	
dépenses	110 000 000
recettes	0
investissements nets	110 000 000
d) Le plan d'engagement des investissements pour 2013 est présenté au Conseil municipal pour approbation, dans les limites du budget voté, au plus tard à fin janvier 2013.	

Un plan de trésorerie, pour le même financement des investissements, est présenté pour approbation au Conseil municipal, en même temps que le plan d'engagement.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

		Fr.
a) Patrimoine administratif		
investissements nets		90 000 000
amortissements ordinaires	76 799 549	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 7 130	
autofinancement		<u>76 806 679</u>
insuffisance de financement		13 193 321
b) Patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>3 303 500</u>
insuffisance de financement		16 696 500
c) Total		
investissements nets		110 000 000
amortissements ordinaires	80 103 049	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 7 130	
autofinancement		<u>80 110 179</u>
insuffisance de financement		29 889 821

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 7130 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Délibération II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2013, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois

dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2013.

Délibération III. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2013 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 29 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2013, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Mesdames et Messieurs, ces délibérations sont donc acceptées et la Ville de Genève a ainsi un budget pour 2013. Je vous en remercie! (*Applaudissements.*)

J'aimerais aussi remercier les fonctionnaires du département des finances et du logement, M^{me} Nathalie Bohler, M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, M. Phi-

lippe Krebs, M^{me} Hanan Van Gilst, M^{me} Sylvie Fontaine, M^{me} Carmen Moor, M. François Pasteur, les fonctionnaires du Service du Conseil municipal, M^{me} Marie-Christine Cabussat, M. Ramzi Touma, M. Jean-Daniel Hercod, M^{me} Elisabeth Geinoz, M. Christian Maréchal, M. Christophe Joye, M^{me} Saskia Petroff, M^{me} Claudine Follet, et enfin M. Jacques Moret, M. Olivier-Georges Burri, M^{me} Simone Irminger et M. Frédéric Vallat. (*Applaudissements.*)

Je remercie également le Conseil administratif, ainsi que le bureau, qui a fait un travail énorme avec les chefs de groupe. Nous avons eu trois séances de préparation et le résultat, ce soir, montre qu'il vaut la peine d'investir dans ces séances de préparation. Même si elles sont parfois rudes, elles permettent que les débats se déroulent de la meilleure des façons.

Dans un instant, nous irons fêter l'Escalade, avec le bris de la marmite, dans la cour de l'Hôtel de Ville. Je me suis excusé auprès des membres de L'Emprô, qui devaient jouer pour nous. Puisque le bureau a préféré prolonger notre séance, ils ont dû partir, mais ils reviendront à une autre occasion... Lors du bris de la Marmite, je ferai une très brève allocution – je l'ai drastiquement raccourcie, rassurez-vous! Ensuite, vous pourrez vous rendre au buffet dînatoire. Nous avons gagné du temps aujourd'hui, alors, s'il vous plaît, par égard pour les personnes qui ont préparé ce buffet, faites-lui honneur!

Maintenant, il nous reste à voter formellement le report du rapport PR-1002 A, concernant les frais d'études à engager pour les projets inscrits au 8^e PFI, qui sera inscrit en priorité à l'ordre du jour de janvier.

Mise aux voix, le report du rapport PR-1002 A est accepté par 63 oui contre 2 non (2 abstentions).

Le président. J'invite les personnes à la tribune à nous rejoindre dans la cour pour le bris de la marmite de l'Escalade...

Une voix. Et bravo au président! (*Applaudissements.*)

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3858
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3858
3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2013 (PR-980 A). Suite du deuxième débat et troisième débat	3858
4. Propositions des conseillers municipaux	3909
5. Interpellations	3910
6. Questions écrites	3910

Le mémorialiste:
Ramzi Touma